



Juristat

Centre canadien de la statistique juridique



Statistique Canada – N° 85-002-XIF, vol. 23, n° 5 au catalogue

STATISTIQUES DE LA CRIMINALITÉ AU CANADA, 2002

par Marnie Wallace

Faits saillants

- Le taux de criminalité au Canada a été relativement stable en 2002 (-0,6 %). Le taux de criminalité suit une tendance générale à la baisse depuis le début des années 1990 et se situe actuellement à peu près au même niveau qu'en 1979.
- Bien que la majorité des crimes aient diminué en 2002, les homicides, les infractions relatives aux drogues, la prostitution ainsi que la fraude et la contrefaçon ont augmenté.
- Parmi les provinces, l'Île-du-Prince-Édouard, Terre-Neuve-et-Labrador, l'Alberta et le Nouveau-Brunswick ont déclaré les accroissements les plus importants de leur taux de criminalité. Le Québec et l'Ontario ont déclaré les plus fortes réductions. Par conséquent, les taux de criminalité dans les provinces de l'Atlantique sont maintenant généralement supérieurs à ceux du Québec et de l'Ontario. Le taux de criminalité de la Saskatchewan continue d'être le plus élevé de toutes les provinces.
- Les crimes de violence représentaient 13 % des 2,4 millions d'infractions au *Code criminel* déclarées par la police en 2002, à l'exclusion des délits de la route. Une autre tranche de 52 % avait trait à des crimes contre les biens et 35 %, à d'autres infractions au *Code criminel* (telles que les méfaits et le fait de troubler la paix).
- Le taux de crimes de violence a diminué de 2 % en 2002 et a connu une tendance générale à la baisse au cours de la dernière décennie. Cette diminution est attribuable au repli de 3 % du taux de vols qualifiés et de 2 % du taux de voies de fait.
- Le taux d'homicides s'est accru de 4 % en 2002. En effet, il y a eu 582 homicides en 2002, soit 29 de plus que l'année précédente. L'augmentation du nombre d'homicides à l'échelon national est attribuable à une forte hausse enregistrée par la Colombie-Britannique, où le nombre est passé de 84 homicides en 2001 à 126 en 2002. Une partie de cette augmentation découle des enquêtes sur les homicides menées par le Missing Women's Task Force à Port Coquitlam, Colombie-Britannique, qui ont entraîné la déclaration par la police en 2002 de 15 homicides commis durant des années antérieures.
- Le taux de crimes contre les biens est demeuré essentiellement le même en 2002 (-0,8 %), et il a marqué une diminution au cours de la dernière décennie. Le taux d'introductions par effraction a reculé de 3 % et le taux de vols de véhicules à moteur, de 5 %, alors que les actes frauduleux ont augmenté de 4 %.
- Suivant la première augmentation du nombre d'infractions de conduite avec facultés affaiblies en près de 20 ans en 2001, les services de police ont déclaré un recul de 3 % en 2002.
- Le taux d'infractions relatives aux drogues s'est accru pour la neuvième année consécutive, augmentant de 3 %. Depuis 1992, les infractions relatives aux drogues ont augmenté de 42 %. En 2002, le taux d'infractions relatives au cannabis a augmenté de 2 % et celui des infractions liées à la cocaïne était stable (+1 %). Les autres infractions relatives aux drogues, incluant les drogues synthétiques comme la méthamphétamine et la méthylènedioxyamphétamine (MDMA), ont progressé de 11 %.
- Les infractions relatives au cannabis représentaient 3 infractions relatives aux drogues sur 4 déclarées par la police au Canada. Sur ces infractions, près des trois quarts (72 %) avaient trait à la possession de moins de 30 grammes.
- Le taux d'accusations portées par la police contre des jeunes a chuté de 5 % en 2002, poursuivant la tendance à la baisse établie au cours de la dernière décennie. Le taux de crimes de violence commis par des jeunes a baissé de 2 % après deux années consécutives d'augmentation, tandis que le taux de crimes contre les biens commis par des jeunes a chuté (-5 %) à son niveau le plus bas en plus de 25 ans.



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Renseignements sur les commandes/ abonnements

Les prix n'incluent pas les taxes de ventes

Le produit n° 85-002-XPF au catalogue est publié en version imprimée standard et est offert au prix de 10 \$ CA l'exemplaire et de 93 \$ CA pour un abonnement annuel.

ISSN 1209-6385

Les frais de livraison supplémentaires suivants s'appliquent aux envois à l'extérieur du Canada :

	Exemplaire	Abonnement annuel
États-Unis	6 \$ CA	78 \$ CA
Autres pays	10 \$ CA	130 \$ CA

Ce produit est aussi disponible sous forme électronique dans le site Internet de Statistique Canada, sous le n° 85-002-XIF au catalogue, et est offert au prix de 8 \$ CA l'exemplaire et de 70 \$ CA pour un abonnement annuel. Les utilisateurs peuvent obtenir des exemplaires ou s'abonner en visitant notre site Web à www.statcan.ca et en choisissant la rubrique Produits et services.

ISSN 1205-8882

Juillet 2003

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 2003

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre le contenu de la présente publication, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, photographique, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable des Services de concession des droits de licence, Division du marketing, Statistique Canada, Ottawa (Ontario) Canada K1A 0T6.

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population, les entreprises et les administrations canadiennes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois, et ce, dans la langue officielle de leur choix. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle qui doivent être observées par les employés lorsqu'ils offrent des services à la clientèle. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec le centre de consultation régional de Statistique Canada le plus près de chez vous.

Le papier utilisé dans la présente publication répond aux exigences minimales de l'«American National Standard for Information Sciences» – "Permanence of Paper for Printed Library Materials", ANSI Z39.48 – 1984.



Introduction

Pour mesurer l'ampleur, la nature et l'incidence du comportement criminel, on peut consulter deux sources principales d'information au Canada, soit les données sur les crimes déclarés par la police et les données provenant d'enquêtes sur les victimes d'actes criminels. Alors que les données sur les crimes déclarés par la police permettent de mesurer les actes criminels dont celle-ci a pris connaissance, les enquêtes sur les victimes d'actes criminels recueillent des renseignements directement auprès de la population générale, que les crimes aient été signalés à la police ou non.

Le présent rapport sert à examiner la criminalité déclarée par la police en 2002 au Canada. Les données sont présentées dans le contexte des tendances à court et à long termes. L'analyse porte essentiellement sur les tendances des crimes de violence, des crimes contre les biens, de la conduite avec facultés affaiblies, des infractions relatives aux drogues et des crimes commis par des jeunes. Les taux de criminalité sont examinés aux échelons national, provincial ou territorial et des régions métropolitaines de recensement (RMR). La tendance du taux de criminalité pour l'ensemble du Canada est mise en perspective en le comparant avec celui des États-Unis ainsi que de celui de l'Angleterre et du pays de Galles. Des renseignements détaillés sur les affaires et les auteurs présumés sont également donnés, le cas échéant. Un rapport électronique dans lequel figureront des tableaux de données détaillées sur la criminalité sera diffusé à une date ultérieure.

Depuis 1962, les services de police au Canada déclarent au Centre canadien de la statistique juridique (CCSJ) les affaires criminelles qui sont portées à leur attention ou qui sont relevées dans le cadre d'enquêtes policières au moyen du Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC) (voir la section Méthodes pour une description du programme). Le CCSJ tient à souligner le concours des services de police du Canada et de l'Association canadienne des chefs de police, qui a permis la réalisation du présent rapport.

Interprétation des données sur les crimes déclarés par la police

Les affaires qui sont portées à l'attention de la police sont saisies puis transmises au CCSJ conformément à un ensemble de catégories et de définitions communes de la criminalité approuvé à l'échelon national. Le lecteur a toutefois intérêt à savoir que de nombreux facteurs peuvent influencer sur les statistiques déclarées par la police. Ces facteurs comprennent la déclaration des affaires par le public à la police, les affaires déclarées par la police au CCSJ, l'incidence de nouvelles initiatives telles que les changements apportés à la législation, aux politiques ou aux pratiques d'application de la loi, ainsi que les changements sociaux, économiques et démographiques.

Déclaration à la police

Il existe de nombreuses raisons pour lesquelles les victimes peuvent ne pas déclarer un acte criminel à la police. Selon l'Enquête sociale générale (ESG) de 1999, ces raisons comprennent notamment le degré de gravité perçu de l'affaire, la réticence à faire appel à la police, la crainte de représailles aux mains de l'agresseur ou d'autres conséquences négatives qui découlent de l'intervention du système de justice pénale. Toutefois, d'autres facteurs, tels que le souhait de faire punir le délinquant, l'obligation sociale de déclarer les comportements criminels ainsi que la nécessité d'obtenir un rapport de police pour les besoins de l'assurance, peuvent inciter les personnes à signaler certains types d'infraction criminelle à la police¹.

Les enquêtes sur la victimisation fournissent des estimations du nombre de crimes non signalés à la police. L'omission de déclarer un crime à la police peut entraîner le sous-dénombrement des actes criminels dans les statistiques policières officielles. De plus, la tolérance des Canadiens à l'égard de certains types de crime peut avoir une incidence sur les taux de criminalité. À titre d'exemple, plus le public, la police et les avocats sont sensibilisés à la violence familiale, à l'agression sexuelle et à la criminalité chez les jeunes, moins la société sera tolérante face à ces comportements, ce qui peut en retour

1. S. Besserer et C. Trainor, « La victimisation criminelle au Canada », Juristat, produit n° 85-002 au catalogue de Statistique Canada, vol. 20, n° 10, 2000, p. 11 et 12.

encourager les victimes et les témoins à signaler ces actes à la police et inciter la police à porter des accusations.

La dernière enquête sur la victimisation a été menée en 1999 et a servi à recueillir des renseignements sur huit catégories de crime. L'Enquête a montré que les taux d'agressions sexuelles, de vols qualifiés, de voies de fait, d'introductions par effraction, de vols de véhicules ou de pièces automobiles et de vandalisme n'ont pas beaucoup changé entre 1993 et 1999. Toutefois, un accroissement a été observé concernant le vol de biens personnels et de biens du ménage.

Selon les données déclarées par la police dans le cadre du Programme DUC au cours de la même période, le taux de chacune de ces catégories de crime a diminué. Selon l'ESG, le pourcentage de Canadiens qui ont déclaré une affaire criminelle à la police a diminué entre 1993 et 1999. Pour les huit types de crime étudiés dans le cadre de l'ESG, 37 % des affaires ont été signalées à la police en 1999, une proportion légèrement en baisse par rapport à celle de 42 % enregistrée en 1993². La principale raison indiquée par les victimes pour ne pas avoir fait de déclaration est que l'affaire leur semblait « ne pas être suffisamment importante ».

Déclaration par la police au Programme DUC

Les données sur les crimes déclarés au Programme DUC par les services de police font l'objet de nombreuses procédures de contrôle de la qualité, à la fois sur place aux services de police mêmes et à Statistique Canada. Les services de police et Statistique Canada collaborent de façon continue en vue de relever et de régler toutes difficultés relatives à la déclaration des données. Une fois que les données ont été traitées et contrôlées à Statistique Canada, les services de police doivent « autoriser par écrit » les données finales avant que celles-ci soient publiées.

Changements apportés aux lois, aux politiques et aux pratiques

Les changements apportés aux lois, aux politiques et aux pratiques d'application de la loi employées par les services de police peuvent également avoir une incidence sur les données déclarées par la police. Lorsqu'une modification apportée au *Code criminel*, par exemple, crée une nouvelle infraction ou élargit la définition d'une infraction existante, le nombre d'affaires déclarées à la police et par celle-ci s'accroît vraisemblablement.

Pour certains crimes, le nombre d'infractions déclarées est largement attribuable aux mesures d'application de la loi prises par les services de police. Les crimes tels que la prostitution, les infractions relatives aux drogues et la conduite avec facultés affaiblies sont le plus souvent relevés grâce aux activités d'application de la loi réalisées par les services de police ou aux mesures policières « proactives », et sont rarement signalés par le public. C'est pourquoi les efforts d'application de la loi déployés par la police, tels que les opérations spéciales qui ciblent certains types de crime, ont des répercussions sur les statistiques officielles de la criminalité.

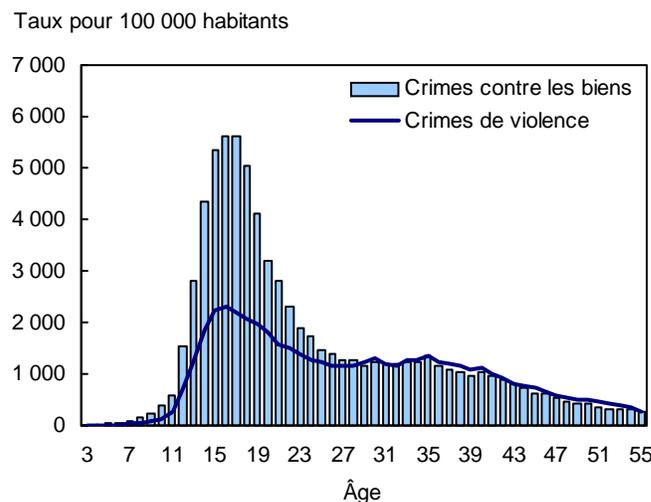
Évolution démographique

Les jeunes, c'est-à-dire les personnes de 15 à 24 ans et de 25 à 34 ans, présentent des taux supérieurs de délinquance et de victimisation par rapport à ceux de tout autre groupe d'âge

(figure 1). En 2002, les jeunes de 15 à 24 ans formaient 13 % de la population totale, alors qu'ils représentaient 46 % de toutes les personnes accusées de crimes contre les biens et 31 % des personnes accusées de crimes de violence. Plus particulièrement, les jeunes de 15 à 18 ans composent le groupe le plus à risque de commettre à la fois un crime de violence et un crime contre les biens. Les personnes de 25 à 34 ans représentaient 14 % de la population, 18 % des auteurs de crimes contre les biens et 24 % des auteurs de crimes de violence.

Figure 1

Taux par âge des personnes accusées de crimes de violence et de crimes contre les biens, 2002



Source : Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

En raison du taux plus élevé de perpétration d'infractions chez les personnes de 15 à 24 ans et de 25 à 34 ans, et en l'absence de la variation d'autres facteurs associés à des comportements délinquants, on pourrait s'attendre à ce que le taux de criminalité diminue de façon proportionnelle à la réduction de cette tranche de population. La figure 2 montre que le recul général du taux de criminalité depuis le début des années 1990 a coïncidé avec la réduction de la proportion des personnes de 15 à 24 ans et de 25 à 34 ans dans la population totale au cours de cette période. Durant les années 1960 et 1970, alors que la génération du baby-boom atteignait l'âge plus enclin à la criminalité, il s'est produit une hausse correspondante du taux global de criminalité.

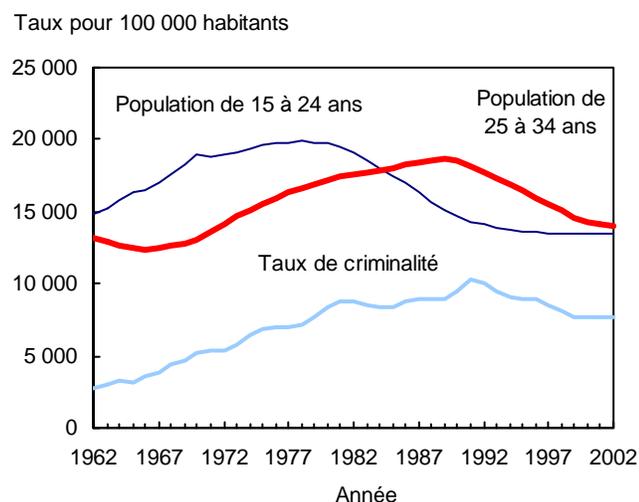
La fluctuation d'autres conditions sociales ou économiques peut interagir avec les changements démographiques et comporter une incidence sur les taux de criminalité. La thèse Easterlin, par exemple, fait valoir que les capacités et les ressources de nos institutions de contrôle social (telles que la famille ou l'école) risquent d'être insuffisantes pour faire face aux besoins de cohortes de naissance relativement nombreuses et, par

2. Ibid., p. 11.

conséquent, les membres de ces grandes cohortes de naissance sont susceptibles de connaître un contrôle social moindre durant l'enfance et l'adolescence³. En raison de cette absence de contrôle social, il se peut qu'un plus grand nombre de jeunes et de jeunes adultes deviennent impliqués dans la criminalité. En outre, Ouimet⁴ soutient que la très grande cohorte de jeunes qui sont nés au Canada durant les années 1960 ont présenté le taux de criminalité le plus élevé par rapport à tout autre groupe d'âge en raison des graves difficultés qu'ils ont éprouvées à s'intégrer sur le marché du travail durant la récession qui a sévi au début des années 1980.

Figure 2

Taux de criminalité et certaines caractéristiques démographiques, Canada, 1962 à 2002¹



1. Il est à noter que les courbes de la population de 15 à 24 ans et de 25 à 34 ans représentent la population dans ces groupes d'âge et non les taux de criminalité.
Source : Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité; Statistiques démographiques annuelles, 2002, produit n° 91-213-X1B au catalogue de Statistique Canada.

Tendances de la criminalité en 2002

Parmi les 2,4 millions d'infractions au *Code criminel* (à l'exclusion des délits de la route et des infractions aux autres lois fédérales comme les infractions relatives aux drogues) signalées à la police en 2002, 13 % étaient des crimes de violence, 52 %, des crimes contre les biens et 35 %, d'autres infractions au *Code criminel*, comme les méfaits, les violations des conditions de la liberté sous caution et le fait de troubler la paix (tableau 1). Il y a 25 ans, les crimes contre les biens représentaient 64 % de toutes les infractions au *Code criminel*, mais cette proportion a reculé graduellement depuis. Par contraste, la proportion d'affaires qui sont classées dans la catégorie des autres infractions au *Code criminel* s'accroît depuis 1977, alors qu'elle s'élevait à seulement 28 %. Les infractions de violence ont augmenté légèrement, passant de 8 % à 13 % de toutes les infractions au *Code criminel* depuis 25 ans.

Principaux termes et définitions

Infraction ou crime

Désigne le nombre d'affaires « réelles » en vertu du *Code criminel* que la police déclare au CCSJ. Le nombre d'infractions réelles au *Code criminel* ne comprend pas les délits de la route et les infractions aux autres lois fédérales, telles que les infractions relatives aux drogues, à moins d'indication contraire. Les affaires réelles sont celles qui ont été corroborées lors d'une enquête policière.

Affaire criminelle

Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Concernant les affaires comptant des infractions multiples, seulement l'infraction la plus grave dans l'affaire est comptée. À moins d'indication contraire, les chiffres des crimes de violence comprennent le nombre de victimes en cause dans l'affaire, tandis que les chiffres des crimes sans violence reflètent le nombre d'affaires ou d'actes criminels.

Taux de criminalité

Les taux de criminalité sont fondés sur le nombre d'affaires signalées à la police pour 100 000 habitants. Les taux servent à faire des comparaisons entre les régions géographiques qui présentent des populations différentes et des comparaisons au fil du temps.

Auteur présumé

Désigne toutes les personnes qui, à la suite d'une enquête, ont été identifiées par la police à titre d'auteurs d'un crime, qu'une accusation officielle ait été portée ou non contre elles.

Personne accusée

Désigne les personnes qui ont été officiellement accusées ou contre lesquelles la police a recommandé de porter une accusation.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le Programme de déclaration de la criminalité, voir la section Méthodes à la fin du présent rapport ou consulter la publication *Statistiques canadiennes de la criminalité* du Centre canadien de la statistique juridique, produit n° 85-205 au catalogue.

En outre, on a dénombré environ 118 000 délits de la route en vertu du *Code criminel* (dont 7 sur 10 étaient des affaires de conduite avec facultés affaiblies), 93 000 infractions relatives aux drogues et 40 000 infractions aux autres lois fédérales (p. ex. la *Loi sur l'immigration* et la *Loi sur la marine marchande du Canada*). Au total, la police a déclaré 2,6 millions d'affaires criminelles en 2002.

Le taux de criminalité est stable

Le taux de criminalité du Canada a été relativement stable en 2002 (-0,6 %). Il suit une tendance générale à la baisse depuis le début des années 1990. Le taux de crimes déclarés par la police (7 590 affaires pour 100 000 habitants) était à peu près le même en 2002 qu'en 1979 (tableau 2). Bien que le taux de criminalité ait diminué en moyenne de 3 % par année (tableau 2) depuis 1991, le taux de criminalité en 2002 demeure de 9 % supérieur à celui d'il y a 25 ans.

Les taux de crimes contre les biens (-0,8%) et d'autres infractions au *Code criminel* (+0,1 %) (comme les méfaits et le fait de troubler la paix) sont demeurés relativement stables cette année-là. Par contre, le taux d'infractions de violence a diminué de 2 %.

3. S.J. South et autres, « *Crime and demography: multiple linkages, reciprocal relations* », *Annual Review of Sociology*, vol. 26, 2000, p. 83 à 106.
 4. M. Ouimet, « *Explaining the American and Canadian crime drop in the 1990s* », *Revue canadienne de criminologie*, vol. 44, n° 1, 2002, p. 33 à 50.

Révision des données de l'Ontario

Les données de la criminalité recueillies directement auprès des services de police dans l'ensemble du pays font l'objet d'une vérification et d'une révision chaque année. Lors de la révision des données de l'Ontario de 2001, on a relevé une divergence quant aux méthodes appliquées par les forces policières de la province qui utilisent le système Coopérative d'automatisation des services de police municipaux et provinciaux de l'Ontario (CASPMPO). Ces forces déclarent environ le tiers des affaires criminelles totales de la province et comprennent la Police provinciale de l'Ontario et de la majorité des 41 forces municipales de petite et moyenne tailles.

Cette divergence a entraîné un surdénombrement des affaires criminelles moins graves dans les cas où plus d'un type d'infraction a été commis dans une même affaire (se reporter à la section Méthodes pour une description des règles de déclaration du Programme de déclaration uniforme de la criminalité). Il en a résulté un surdénombrement net d'environ 4 % du nombre total d'affaires criminelles en Ontario en 2001. À l'échelon national, la divergence relevée pour l'Ontario a entraîné un surdénombrement d'environ 1 % des affaires criminelles.

Cette révision a une incidence disproportionnée sur le nombre d'affaires comportant des infractions moins graves qui sont fréquemment commises en même temps que d'autres types d'infraction. À titre d'exemple, les chiffres pour la « possession de biens volés », infraction qui se produit souvent en même temps qu'une affaire comportant l'infraction plus sérieuse d'« introduction par effraction », ont été révisés à la baisse de 13 % pour l'Ontario en 2001, tandis que les chiffres sur les « introductions par effraction » ont été révisés à la baisse de 3 % (voir la section Méthodes pour une liste des révisions concernant les autres infractions).

Les comparaisons entre les données révisées de l'Ontario pour 2001 et 2002 et celles pour les années antérieures doivent être faites avec prudence, car l'analyse plus approfondie de l'incidence de la révision sur la série chronologique des données de l'Ontario antérieures à 2001 n'est toujours pas terminée. Cette analyse pourrait entraîner la révision de la série chronologique afin d'améliorer la comparabilité des données antérieures.

Les tendances internationales

Selon les données provisoires du Federal Bureau of Investigation, l'indice de la criminalité aux États-Unis est demeuré relativement stable (-0,2 %) en 2002⁵. Les crimes de violence aux États-Unis ont reculé de 1 % en 2002, y compris une diminution de 2 % des voies de fait graves et de 1 % des vols qualifiés. Les crimes contre les biens sont demeurés essentiellement les mêmes par rapport à l'an dernier. Les vols simples sont demeurés relativement stables (-0,7 %) et les incendies criminels ont affiché une réduction de 4 %, tandis que les cambriolages et les vols de véhicules à moteur ont tous deux haussé de 1 %.

Les crimes déclarés en Angleterre et au pays de Galles se sont accrus d'environ 2 % en 2002⁶. Cette année-là, les crimes de violence représentaient 16 % de tous les crimes déclarés, et ils avaient augmenté d'environ 2 % par rapport à l'année précédente. Parmi les crimes contre les biens, le cambriolage dans les ménages a crû de 5 % et les autres formes de cambriolage, de 6 %.

Les taux de criminalité marquent une hausse dans les provinces de l'Atlantique

Les taux de criminalité présentent des variantes régionales considérables dans l'ensemble du Canada (tableau 3). Par le passé, les taux de criminalité augmentaient d'est en ouest au

Canada. Toutefois, les taux de criminalité dans les provinces de l'Atlantique dépassent maintenant ceux du Québec et de l'Ontario. De plus, le taux de l'Alberta est de beaucoup inférieur à ceux des autres provinces de l'Ouest.

Les taux de criminalité provinciaux ont varié d'un creux de 5 697 affaires pour 100 000 habitants au Québec à un pic de 13 368 en Saskatchewan en 2002. Les trois territoires ont déclaré des taux de criminalité qui étaient près ou plus du double de ceux de l'une ou l'autre province.

Au nombre des provinces qui ont déclaré un accroissement de leur taux de criminalité en 2002, l'Île-du-Prince-Édouard a connu le plus important, soit de 12 %. En raison de la petite population de l'Île-du-Prince-Édouard, son taux de criminalité fluctue de manière relativement importante d'une année à l'autre. Dans cette province, les crimes de violence et les crimes contre les biens ont augmenté de 15 % et de 8 %, respectivement, en 2002. Terre-Neuve-et-Labrador (+3 %), et l'Alberta et le Nouveau-Brunswick (+2 % pour les deux provinces) ont également affiché des hausses, de même que les trois territoires. Le Québec et l'Ontario ont enregistré les reculs les plus importants (-2 %) entre 2001 et 2002.

La Saskatchewan est la seule province qui a connu un accroissement de la criminalité au cours de la dernière décennie. Son taux a augmenté de 16 %, passant de 11 529 infractions pour 100 000 habitants en 1992 à 13 368 en 2002. Le taux de criminalité du Manitoba est demeuré essentiellement le même au cours de cette période. Toutes les autres provinces ont affiché des baisses de leur taux de criminalité.

La criminalité dans les régions métropolitaines de recensement

En 2002, le taux de criminalité s'est accru dans seulement deux des neuf plus grandes régions métropolitaines de recensement (RMR)⁷ (tableau 4). Ces neuf RMR ont enregistré 46 % de toutes les infractions déclarées par les services de police au Canada et comptaient près de la moitié (49 %) de la population canadienne. Des augmentations ont été enregistrées à Edmonton et à Ottawa⁸, soit de 5 % et de 3 % respectivement. Ces hausses étaient attribuables à l'accroissement du taux de crimes contre les biens et, dans le cas d'Ottawa, du taux d'autres infractions au *Code criminel*. Parmi les RMR qui ont déclaré une baisse, la plus importante s'est produite à Hamilton (-8 %).

5. Ministère de la Justice des États-Unis, Preliminary Uniform Crime Report, 2002, Federal Bureau of Investigation. Communiqué. Adresse électronique : www.fbi.gov/pressrel/pressrel03/12month2002.htm.

6. D. Povey et autres, Crime in England and Wales: Quarterly Update, 12 months to September 2002, Home Office, Angleterre, janvier 2003. Les variations en pourcentage dans le rapport sont fondées sur le nombre actuel d'affaires et non sur les taux.

7. Une RMR désigne une région ayant un important noyau urbanisé (plus de 100 000 habitants) ainsi que les régions urbaines et rurales adjacentes qui y sont fortement intégrées sur les plans économique et social. Dans le présent rapport, les limites des RMR ont été légèrement modifiées afin de refléter plus fidèlement les territoires policiers. Les secteurs desservis par les forces policières peuvent différer pour ce qui est de leur composition — c'est-à-dire les proportions relatives de résidents urbains et suburbains —, ce qui complique la comparaison des taux de criminalité entre les forces. On compense ce manque de comparabilité en analysant les taux de criminalité selon les RMR. Habituellement, plus d'une force policière est chargée de l'application de la loi dans les limites d'une seule RMR.

8. Ottawa dans le présent rapport désigne la partie ontarienne de la RMR d'Ottawa-Gatineau.

Parmi les 16 RMR plus petites, dont la population se situe entre 100 000 et 500 000 personnes, les plus fortes baisses ont été enregistrées à Regina (-12 %) et à Saguenay (-8 %). Le service de police de Regina attribue cette baisse à trois facteurs principaux : le personnel accru et les stratégies de déploiement connexes; les initiatives d'intervention et de prévention auprès des jeunes; et l'établissement de partenariats de travail avec les organismes gouvernementaux et communautaires⁹. Les plus importants accroissements du taux de criminalité ont été enregistrés à Saint John (18 %) et à St. John's (7 %).

Parmi les 25 RMR¹⁰, Saguenay a déclaré le taux de criminalité le plus bas (4 233 affaires pour 100 000 habitants), suivi de Trois-Rivières (4 716), de Québec (4 905) et de Toronto (5 281). Les taux les plus élevés ont été déclarés par Regina (14 159) et Saskatoon (13 234). Regina a affiché le taux de criminalité le plus élevé de toutes les RMR chaque année depuis 1995.

Un certain nombre de facteurs peuvent influencer sur le taux de criminalité d'une ville, dont l'âge des résidents. Les personnes de 15 à 24 ans ont tendance à présenter les taux de délinquance les plus élevés, ce qui porte à croire que les RMR ayant une proportion de personnes supérieure à la moyenne dans ce groupe d'âge enregistrent également un taux de criminalité supérieur à la moyenne. Au Canada, 12,5 % de la population est âgée de 15 à 24 ans. Les RMR affichant les taux de criminalité les plus élevés, c.-à-d. Regina et Saskatoon, présentent toutes les deux une proportion de jeunes supérieure à la moyenne; à Regina, les jeunes de 15 à 24 ans représentent 15,0 % des résidents et à Saskatoon, ils en constituent 14,4 %. En outre, trois des quatre RMR dont le taux de criminalité est le plus faible affichent une proportion de jeunes gens inférieure à la moyenne. Des facteurs autres que l'âge, tels que les taux de chômage et de fortes concentrations de ménages à faible revenu, influent également sur le taux de criminalité d'une ville.

Dans de nombreux cas, plusieurs services de police peuvent desservir une seule RMR. À l'examen de services de police donnés, il est possible de brosser un tableau plus clair des raisons pour lesquelles les taux de criminalité changent ainsi que des endroits où ces taux changent (tableau 6). Le taux de criminalité dans la RMR de Toronto, par exemple, a fléchi légèrement (-1 %) en 2002. Lorsqu'on s'attarde toutefois aux taux de criminalité des services de police particuliers, il est évident que ce fléchissement est attribuable à la baisse de 9 % du taux de criminalité à Durham et de 3 % à Halton. Le Service de police de Toronto a également enregistré un recul de 1 %. Toutefois, dans la région de York, qui fait partie de la RMR de Toronto, le taux a grimpé de 3 % par rapport à l'année précédente.

Crimes de violence

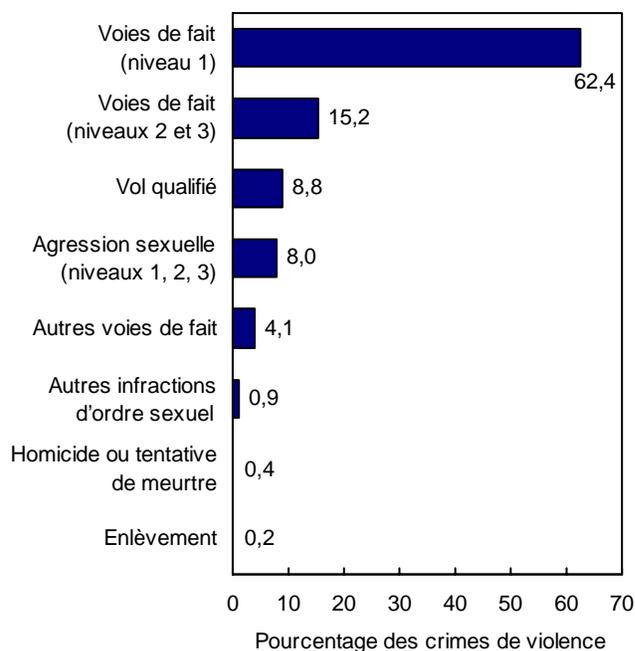
On observe une faible baisse du nombre de crimes de violence

La police a déclaré environ 300 000 crimes de violence au Canada en 2002. Les crimes de violence comprennent l'homicide, la tentative de meurtre, les voies de fait, les autres voies de fait, l'agression sexuelle, les autres infractions d'ordre sexuel, l'enlèvement et le vol qualifié (figure 3). Les voies de fait de niveau 1 représentent près des deux tiers (63 %) de cette catégorie. Durant les années 1980 et au début des années 1990, le taux de crimes de violence s'est progressivement accru au

Canada. Depuis 1993, les crimes de violence ont connu un fléchissement général, incluant une diminution de 2 % en 2002. Cette année-là, le taux de crimes de violence au Canada avait baissé de 11 % par rapport à 1992, mais était tout de même supérieur de deux tiers au taux d'il y a 25 ans (figure 4).

Figure 3

Crimes de violence selon le type, Canada, 2002



Source : Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Pour la quatrième année consécutive, la Saskatchewan a enregistré le taux de crimes de violence le plus élevé de toutes les provinces, soit de 1 812 affaires pour 100 000 habitants (tableau 3). Venait ensuite le Manitoba, avec 1 644 affaires. Les taux de ces deux provinces étaient considérablement supérieurs à ceux des autres provinces (figure 5), bien qu'inférieurs à ceux des trois territoires. Le Québec a poursuivi la tendance amorcée il y a huit ans en déclarant le taux le plus bas de crimes de violence au pays, soit de 719 affaires pour 100 000 habitants. Au second rang venait l'Ontario, avec 829 affaires.

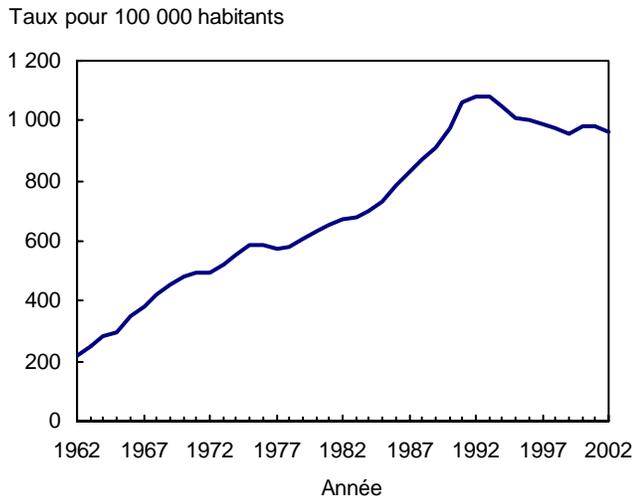
De toutes les provinces, l'Ontario (-5 %) a signalé la diminution la plus importante du taux de crimes de violence. Le Nouveau-Brunswick et l'Alberta ont affiché tous les deux une baisse de 2 %, alors que la Colombie-Britannique a enregistré un léger recul, soit de 1 %. Parmi les provinces qui ont déclaré une

9. Information fournie par le service de police de Regina, le 30 mai 2003.

10. La RMR d'Oshawa est exclue de la présente analyse en raison de l'incompatibilité entre les frontières du territoire du service de police et les frontières de la RMR.

Figure 4

Taux de crimes de violence, Canada, 1962 à 2002



Source : Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

augmentation, ce sont l'Île-du-Prince-Édouard (+15 %) et la Nouvelle-Écosse (+6 %) qui ont connu les plus importantes hausses.

Les neuf RMR les plus grandes ont toutes déclaré une baisse de leur taux de crimes de violence. Les chutes les plus grandes se sont produites à Toronto et à Calgary, toutes deux de l'ordre de 7 %, ainsi qu'à Hamilton, où la baisse était de 6 %.

Parmi les 16 autres RMR, 9 ont signalé un taux réduit de crimes de violence. Les plus notables étaient les diminutions de 10 % à Kitchener et de 9 % à Windsor. Parmi les RMR qui ont déclaré un taux accru de crimes de violence en 2002, Trois-Rivières a connu le bond le plus important (+27 %), suivie de Saguenay (+13 %) et de St. Catharines-Niagara (+6 %).

Au nombre des 25 RMR, Saskatoon (1 625), Regina (1 503) et Thunder Bay (1 327) ont déclaré les taux de crimes de violence les plus élevés, comme elles l'ont fait au cours des quatre dernières années. Le taux de crimes de violence à Regina était cependant à son niveau le plus bas depuis 1996. Les taux les plus faibles ont été enregistrés à Sherbrooke (483), à Saguenay (491) et à Québec (513).

Le taux d'homicides s'accroît

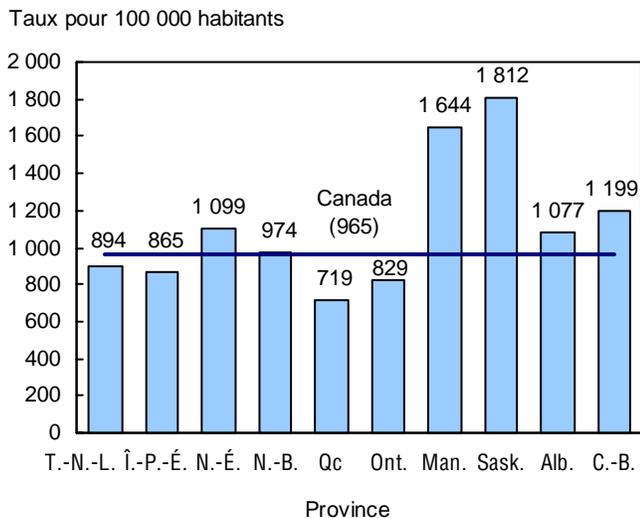
L'homicide comprend le meurtre au premier et au deuxième degré, l'homicide involontaire coupable et l'infanticide. En 2002, il y a eu 582 homicides et 682 tentatives de meurtre. Ensemble, ces crimes représentaient une très faible proportion des crimes de violence, soit moins de 0,5 %.

Après deux années de stabilité, le taux d'homicides a crû de 4 % en 2002. Il s'agit de la première hausse depuis 1996.

Le taux de tentatives de meurtre a connu une deuxième diminution consécutive en 2002, soit de 7 % par rapport à l'année précédente. La figure 6 illustre la diminution générale à la fois des taux d'homicides et de tentatives de meurtre au cours de la dernière décennie.

Figure 5

Crimes de violence, Canada et les provinces, 2002



Source : Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

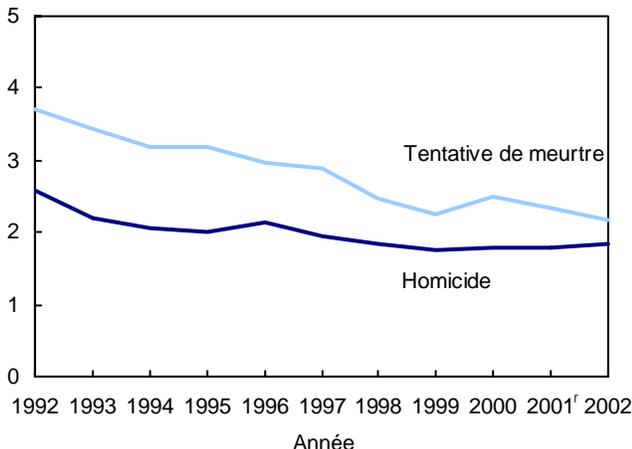
L'accroissement du nombre d'homicides à l'échelon national (+29) est attribuable à l'importante hausse qu'a connue la Colombie-Britannique, où ce nombre est passé de 84 en 2001 à 126 en 2002. Une partie de cette augmentation découle des enquêtes sur les homicides menées par le Missing Women's Task Force à Port Coquitlam, Colombie-Britannique, qui ont entraîné la déclaration de 15 homicides par la police en 2002. Quatre provinces ont connu moins d'homicides en 2002 qu'en 2001, la plus importante baisse se produisant au Québec (de 140 homicides en 2001 à 118 en 2002). Le taux d'homicides au Québec en 2002 (1,6 pour 100 000 habitants) était le plus faible depuis plus de 25 ans.

Le Manitoba a déclaré le taux d'homicides le plus élevé de toutes les provinces, soit de 3,1 affaires pour 100 000 habitants. Suivaient de près la Colombie-Britannique et la Saskatchewan, dont les taux se situaient à 3,0 et 2,7 respectivement. Les taux les plus faibles parmi les provinces ont été enregistrés sur la côte Est, Terre-Neuve-et-Labrador et l'Île-du-Prince-Édouard déclarant des taux de moins de 1 homicide pour 100 000 habitants.

Figure 6

Affaires d'homicide et de tentative de meurtre, Canada, 1992 à 2002¹

Taux pour 100 000 habitants



^r révisé

1. Les enquêtes sur les homicides menées par le Missing Women's Task Force de Port Coquitlam ont entraîné la déclaration de 15 homicides par la police en 2002. Les chiffres des homicides sont basés sur l'année pendant laquelle la police a déposé le rapport.

Source : Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Neuf des 25 RMR ont signalé une diminution des homicides en 2002. Les taux les plus élevés d'homicides ont été déclarés par Saskatoon (3,4), Winnipeg (3,4) et Vancouver (3,3).

Au nombre de toutes les personnes accusées d'homicide en 2002, 9 % étaient des jeunes de 12 à 17 ans. Bien que le nombre de jeunes accusés d'homicide soit passé de 30 en 2001 à 42 en 2002, il convient de signaler que le chiffre de 2001 était le plus faible en plus de 30 ans. Le taux de jeunes accusés d'homicide suit une tendance générale à la baisse depuis 1995. Parmi les provinces, le Manitoba a signalé le taux le plus élevé de jeunes accusés d'homicide, soit 6,9 affaires pour 100,000 jeunes, suivi de la Colombie-Britannique, qui a enregistré un taux de 3,4. Aucun jeune à l'Île-du-Prince-Édouard, en Nouvelle-Écosse ou en Saskatchewan n'a commis d'homicide en 2002.

Les agressions sexuelles demeurent stables

Les agressions sexuelles sont classées suivant trois niveaux en fonction de la gravité de l'affaire : le niveau 1 (comportant les blessures physiques les moins graves pour la victime); le niveau 2 (l'agression sexuelle armée, les menaces d'utiliser une arme ou l'agression sexuelle causant des lésions corporelles); et le niveau 3 (agression sexuelle causant des blessures, la mutilation ou le défigurement, ou qui met la vie de la victime en danger). Les agressions sexuelles représentaient 8 % de tous les crimes de violence en 2002. Au nombre des plus de 24 000 affaires d'agression sexuelle déclarées par la police, 98 % étaient de niveau 1.

Le taux d'agressions sexuelles au Canada est demeuré pratiquement inchangé au cours des quatre dernières années. Après avoir augmenté de façon soutenue durant toute la décennie de 1980, le taux d'agressions sexuelles a atteint un sommet au début des années 1990 avant de connaître six années de chutes assez importantes. En 2002, le taux (78 affaires pour 100 000 habitants) était à peu près le même qu'en 1986. Au cours de la dernière décennie, les trois niveaux d'agressions sexuelles ont affiché une baisse. Le taux d'agressions sexuelles de niveau 1 a reculé de 35 %, le taux d'agressions sexuelles de niveau 2, de 64 % et le taux d'agressions sexuelles de niveau 3, de 65 % par rapport à 1992.

Cinq provinces ont signalé un taux moindre d'agressions sexuelles en 2002. C'est le Nouveau-Brunswick qui a connu la baisse la plus importante, soit de 12 %, suivi de Terre-Neuve-et-Labrador, qui a affiché une baisse de 9 %, et de la Colombie-Britannique, où le recul était de 8 %. L'Île-du-Prince-Édouard (+32 %) et le Québec (+16 %) ont enregistré les plus fortes hausses, bien que le taux du Québec continue d'être le plus bas. La province qui a déclaré le taux d'agressions sexuelles le plus élevé est la Saskatchewan, soit 147 affaires pour 100 000 habitants.

Neuf des 25 RMR ont signalé un taux réduit d'agressions sexuelles en 2002. Les diminutions les plus importantes se sont produites à Saint John (-32 %), à St. John's (-21 %) et à Windsor (-21 %). Les hausses les plus marquées ont été signalées à Saguenay (+93 %), à Trois-Rivières (+44 %) et à Sherbrooke (+26 %).

Pour la troisième fois en quatre ans, Saskatoon a connu le taux le plus élevé d'agressions sexuelles de toutes les 25 RMR, soit 144 affaires pour 100 000 habitants. Venait ensuite Sudbury (115), puis Winnipeg (104). Les taux les plus faibles ont été enregistrés à Ottawa (38), à Windsor (49) et à Trois-Rivières (50).

Les voies de fait connaissent leur première baisse en trois ans

En 2002, la police a déclaré près de 240 000 affaires de voies de fait, un nombre en baisse de 2 % par rapport à l'année précédente. Il s'agit du premier recul des voies de fait en trois ans. Le taux de 2002 est environ le même que celui de 1991.

Les voies de fait représentent plus des trois quarts de tous les crimes de violence. Elles sont classées suivant quatre catégories : les voies de fait simples (de niveau 1), les voies de fait armées ou causant des lésions corporelles (de niveau 2), les voies de fait graves (de niveau 3) et les autres voies de fait, y compris les voies de fait sur un agent de la paix, l'infliction illégale de lésions corporelles et toutes les autres voies de fait.

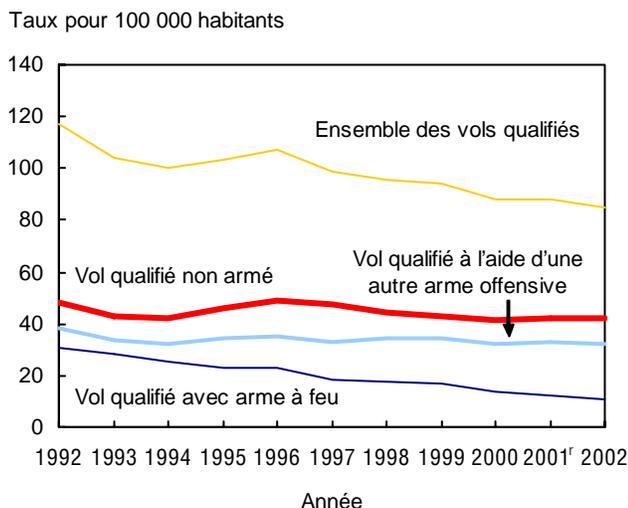
Les voies de fait simples constituent 4 voies de fait sur 5 et 3 crimes de violence sur 5. Les comportements comme pousser, gifler, battre à coups de poing et proférer des menaces verbales en face à face sont compris dans ce type de crime. En 2002, le taux des voies de fait simples s'est établi à 602 affaires pour 100 000 habitants, en baisse de 2 % par rapport à 2001. Pour ce qui est des trois autres catégories de voies de fait, le taux de voies de fait graves a connu une baisse de 2 % alors que les voies de fait armées et les autres voies de fait sont demeurées à peu près inchangées en 2002.

Le taux de vols qualifiés reprend sa tendance à la baisse

Le taux de vols qualifiés au Canada a repris sa tendance à la baisse, affichant un repli de 3 % en 2002. Les près de 27 000 vols qualifiés déclarés par la police en 2002 représentaient 9 % de tous les crimes de violence. Près de la moitié des vols qualifiés ont été commis sans recours à une arme. En outre, 13 % des vols qualifiés ont été commis avec une arme à feu et 38 %, avec une autre arme. Les trois catégories de vols qualifiés ont marqué un recul en 2002. Les taux de vols qualifiés commis à l'aide d'une arme à feu ont affiché un repli de 10 % par rapport à l'année précédente et de 64 % par rapport à 10 ans auparavant (figure 7).

Figure 7

Affaires de vol qualifié selon le type, Canada, 1992 à 2002



^r révisé

Source : Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Huit provinces ont déclaré un taux moindre de vols qualifiés en 2002. La plus importante chute, soit de 21 %, s'est produite à l'Île-du-Prince-Édouard, suivie d'une baisse de 11 % en Nouvelle-Écosse. Seuls le Nouveau-Brunswick et Terre-Neuve-et-Labrador ont connu une hausse en 2002, soit de 34 % et de 24 % respectivement.

Dans les RMR, les taux de vols qualifiés ont varié entre 223 affaires pour 100 000 habitants à Winnipeg et 19 à Saguenay. Au cours des années antérieures, les RMR ont affiché une disparité des taux aussi importante. Les taux de vols qualifiés ont chuté dans 18 RMR en 2002. De celles-ci, il y avait notamment Sherbrooke (-35 %), Saguenay (-21 %) et Halifax (-17 %).

Le vol qualifié est le seul crime de violence pour lequel les jeunes forment une proportion substantielle (32 %) de toutes les

personnes accusées (tableau 7). Au cours des 10 dernières années, le taux de jeunes accusés de vol qualifié s'est accru de 4 %, alors que le taux d'adultes accusés de ce crime a fléchi de 25 %.

Le harcèlement criminel affiche une hausse

Dans le *Code criminel*, on définit le harcèlement criminel comme le fait de suivre une personne ou de communiquer avec elle de façon répétée, de surveiller sa maison d'habitation ou le lieu où elle exerce son activité professionnelle, ou de se comporter d'une manière menaçante à l'égard de cette personne ou d'un membre de sa famille. Seuls les services de police qui fournissent des données dans le cadre du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire (DUC 2) disposent de données sur le harcèlement criminel. Afin de permettre l'analyse des tendances, une base de données DUC 2 distincte sur les tendances a été créée pour un sous-ensemble des répondants qui déclarent des données régulièrement au programme depuis 1997¹¹.

Le taux d'affaires de harcèlement criminel a suivi une tendance générale à la hausse depuis cinq ans, y compris un bond de 6 % en 2002¹². Le taux de 2002, qui s'élevait à 43 affaires pour 100 000 habitants, était de 44 % supérieur à celui de 1997.

Crimes contre les biens

Les crimes contre les biens sont à leur niveau le plus bas depuis 1973

Les crimes contre les biens désignent les actes illicites visant à se procurer des biens sans qu'il y ait recours à la violence ou à la menace de violence. Le vol, l'introduction par effraction, la fraude et la possession de biens volés sont les crimes contre les biens les plus fréquemment déclarés (figure 8). En 2002, la police a déclaré plus de 1,2 million d'affaires de crimes contre les biens. Le taux de crimes contre les biens a connu un fléchissement au cours de la dernière décennie, et est demeuré relativement stable en 2002 (-0,8 %). Le taux de crimes contre les biens en 2002 était le plus faible depuis 1973.

À l'échelon provincial, les taux de crimes contre les biens avaient tendance à s'accroître d'est en ouest, variant de 2 422 affaires pour 100 000 habitants à Terre-Neuve-et-Labrador à 6 488 affaires en Colombie-Britannique (figure 9). Cette dernière province a déclaré le taux le plus élevé depuis les 25 dernières années, tandis que Terre-Neuve-et-Labrador a déclaré le taux le plus faible depuis 1988.

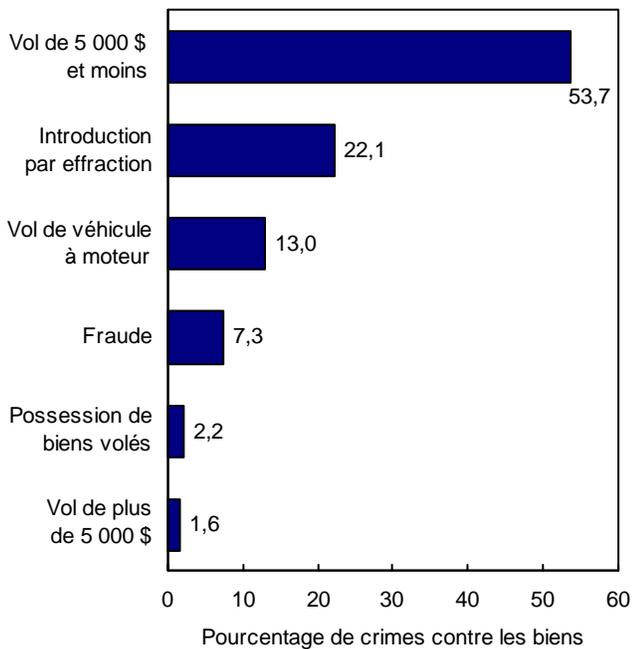
La chute la plus importante des taux de crimes contre les biens en 2002 a été enregistrée au Québec, cette province ayant affiché une baisse de 5 % par rapport à l'année précédente. Les accroissements les plus grands ont été déclarés par l'Île-du-Prince-Édouard (+8 %), Terre-Neuve-et-Labrador (+6 %) et l'Alberta (+6 %).

11. En 2002, cette base renfermait des données représentant 46 % du volume national de la criminalité et était alimentée par 183 services de police, entre autres, ceux de Toronto, Montréal, Calgary, Edmonton et Vancouver.

12. Ces chiffres représentent toutes les infractions de harcèlement criminel, qu'il s'agisse ou non de l'infraction la plus grave commise lors d'une affaire comportant de multiples infractions.

Figure 8

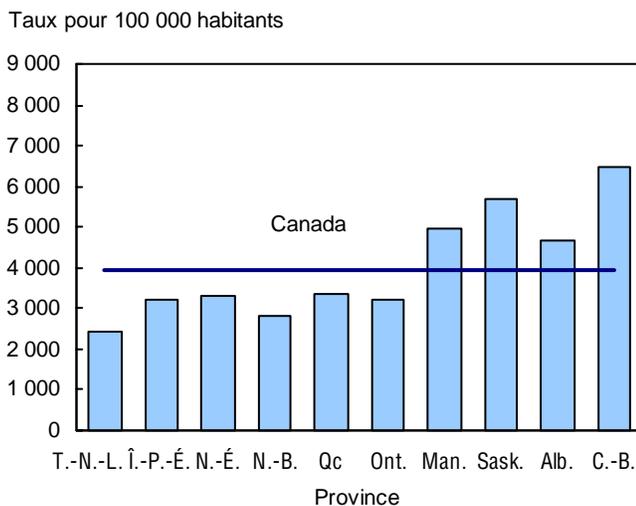
Crimes contre les biens selon le type, Canada, 2002



Source : Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de criminalité.

Figure 9

Crimes contre les biens, Canada et les provinces, 2002



Source : Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Les trois territoires ont connu un accroissement de leur taux de crimes contre les biens en 2002. Seul le taux du Yukon était supérieur à celui de la Colombie-Britannique, soit 7 436 affaires pour 100 000 habitants.

Six des neuf RMR les plus peuplées ont signalé une diminution des taux de crimes contre les biens en 2002. Les chutes les plus marquées se sont produites à Winnipeg (-7 %) et à Montréal (-5 %). Seuls Edmonton (+12 %) et Ottawa (+5 %) ont connu un accroissement de leur taux de crimes contre les biens, tandis que le taux de Toronto est demeuré stable.

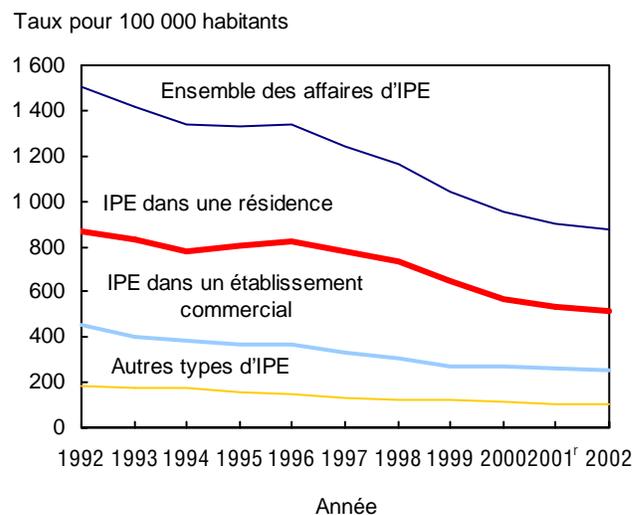
Dans les 25 RMR, les taux de crimes contre les biens ont varié de 2 459 affaires pour 100 000 habitants à Saguenay à 8 185 à Regina. Malgré une chute de 14 % en 2002, Regina continue d'enregistrer le taux de crimes contre les biens le plus élevé de toutes les RMR, et ce, depuis six ans.

Les introductions par effraction continuent de baisser

La police a déclaré environ 275 000 introductions par effraction en 2002, en baisse de 3 %. Depuis 1992, le nombre d'introductions par effraction suit une tendance générale à la baisse (figure 10). Les introductions par effraction constituent la catégorie d'infractions la troisième en importance, représentant 1 infraction sur 10 au *Code criminel*.

Figure 10

Affaires d'introduction par effraction (IPE) selon le type, Canada, 1992 à 2002



r révisé

Source : Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de criminalité.

Quatre provinces ont déclaré une baisse de leur taux d'introductions par effraction en 2002, dont la plus importante a été signalée au Manitoba, où le taux était de 5 % plus faible que l'année précédente. L'Île-du-Prince-Édouard (+29 %), Terre-Neuve-et-Labrador (+8 %) et l'Alberta (+5 %) ont connu les plus

fortes augmentations. D'ailleurs, le Nouveau-Brunswick a connu le taux le plus faible d'introductions par effraction (635 affaires pour 100 000 habitants). Encore une fois cette année, la Saskatchewan a enregistré le taux le plus élevé d'introductions par effraction (1 488) de toutes les provinces.

La majorité des introductions par effraction ont été perpétrées dans des résidences privées (59 %), suivies de lieux d'affaires (29 %) et d'autres emplacements, incluant les entrepôts et les remises (12 %). Les trois catégories ont connu une baisse en 2002. Les introductions par effraction dans des résidences ont accusé un recul de 3 %, tandis que les introductions par effraction dans des entreprises et d'autres lieux ont toutes les deux diminué de 2 %.

Plus de 1 personne sur 3 (37 %) accusées d'introduction par effraction étaient des jeunes de 12 à 17 ans. La proportion de jeunes accusés d'introduction par effraction est demeurée relativement constante depuis le milieu des années 1980. En 2002, le taux de jeunes accusés d'introduction par effraction a marqué un repli de 6 % par rapport à l'année précédente et de 57 % par rapport à 10 ans auparavant.

Selon le Bureau d'assurance du Canada, dont les sociétés membres vendent environ 90 % de toutes les polices d'assurance de biens privés et de risques divers au Canada, 22 % de toutes les demandes d'indemnité présentées par des propriétaires en 2001 découlaient d'un vol¹³. Les autres réclamations résultaient de dommages causés par la grêle et le vent (40 %), l'eau (27 %) et les incendies (11 %).

Les vols de véhicules sont en baisse

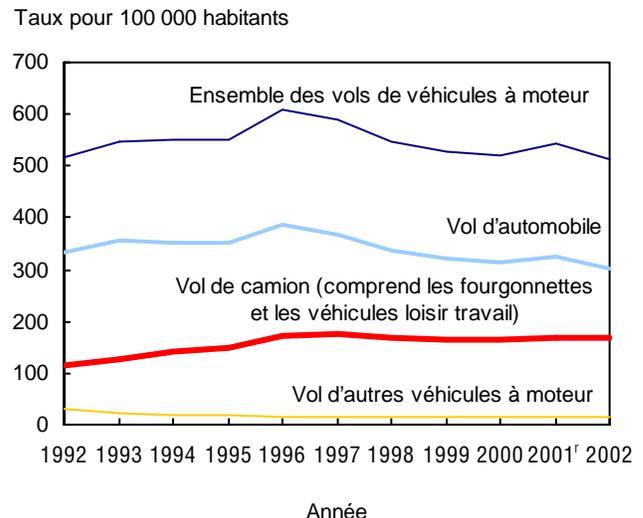
Le taux de vols de véhicules à moteur a fléchi pour la cinquième fois en six ans en 2002, soit de 5 %. Cette baisse a découlé d'une chute de 13 % en Saskatchewan et de baisses de 11 % au Québec et à l'Île-du-Prince-Édouard. La Colombie-Britannique est la seule province à avoir déclaré un accroissement important (+7 %) du taux de vols de véhicules à moteur.

Les automobiles représentaient le type de véhicule le plus fréquemment volé en 2002, constituant 59 % de tous les véhicules volés (figure 11). Les camions, incluant les fourgonnettes et les véhicules loisir travail (VLT), représentent à l'heure actuelle 32 % de tous les véhicules volés. Le taux de vols de camions s'est accru de 47 % au cours de la dernière décennie, alors que le taux de vols d'automobiles a fléchi de 1 %, ce qui illustre la popularité croissante des VLT et des camions à la fois sur les routes et comme cibles de biens à voler.

Bien que le taux de vols de véhicules ait chuté de 27 % à Regina en 2002, il s'agit du taux le plus élevé de toutes les RMR, devançant légèrement Winnipeg. Le service de police de Regina attribue cette diminution à la mise en œuvre d'une stratégie multiservices de lutte contre le vol d'automobiles¹⁴. Il s'agit d'un effort concerté entre les ministères provinciaux des services correctionnels et de la sécurité publique, de la justice, des ressources communautaires et de l'emploi et le service de police de Regina. Thunder Bay a déclaré une baisse encore plus importante du vol de véhicules, soit de l'ordre de 53 % par rapport à 2001. Le service de police de Thunder Bay attribue ce repli aux efforts accrus déployés en vue d'identifier et d'arrêter les

Figure 11

Affaires de vol de véhicule à moteur, selon le type de véhicule, Canada, 1992 à 2002



^r révisé

Source : Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

principales personnes qui commettent les vols de véhicules à Thunder Bay et de déposer des accusations contre celles-ci¹⁵. Seules quatre RMR ont signalé un accroissement assez important de leur taux de vols de véhicules à moteur en 2002 : Québec (+5 %), Edmonton (+5 %), Saint John (+4 %) et Vancouver (+3 %).

En moyenne, selon le Bureau d'assurance du Canada, il y a eu une réclamation pour vol de véhicule pour chaque 100 automobiles en usage au Canada en 2001¹⁶. Le nombre moyen de demandes d'indemnité résultant d'un vol était beaucoup plus élevé en Colombie-Britannique qu'ailleurs au pays. La valeur globale de toutes les demandes d'indemnité pour véhicules volés en 2001 était de 40 \$ pour chaque véhicule assuré au Canada. À l'échelon provincial, le coût moyen variait de 10 \$ dans les provinces de l'Atlantique à plus de 80 \$ au Québec.

Le vol de véhicules est un crime qui est souvent perpétré par de jeunes contrevenants. En 2002, 40 % des personnes accusées de ce crime étaient âgées de 12 à 17 ans. Les autres infractions qui affichaient une proportion aussi élevée de jeunes accusés étaient l'incendie criminel (40 %) et l'introduction par effraction (37 %).

13. Pour obtenir de plus amples renseignements à ce sujet, se reporter au document Les assurances de dommages au Canada, 2002, du Bureau d'assurance du Canada.

14. Information fournie par le service de police de Regina, le 2 juin 2003.

15. Information fournie par le service de police de Thunder Bay, le 28 mai, 2003.

16. Pour obtenir de plus amples renseignements, voir la brochure Différences entre les voitures, 2001, Bureau d'assurance du Canada.

Les vols représentent plus de la moitié de tous les crimes contre les biens

En 2002, on a dénombré un peu moins de 690 000 affaires de vol (à l'exclusion du vol de véhicules à moteur et du vol de biens pendant une introduction par effraction). À l'instar de l'année précédente, les vols représentaient 55 % de tous les crimes contre les biens et 29 % de toutes les infractions au *Code criminel*. Le taux de vols en 2002 était pratiquement inchangé par rapport à l'année précédente.

Les vols de véhicules à moteur représentaient 39 % de tous les vols signalés à la police en 2002. En outre, 12 % des vols étaient des affaires de vol à l'étalage, 8 %, des affaires de vol de bicyclettes, et 41 %, d'autres types de vol. La diminution des vols de véhicules à moteur et de bicyclettes a été compensée par l'accroissement du taux de vols à l'étalage et d'autres types de vol en 2002.

Les affaires de fraude marquent un accroissement pour la première année en 11 ans

Les plus de 91 000 affaires de fraude signalées à la police en 2002 représentaient 7 % de tous les crimes contre les biens. Le taux de fraudes en 2002 a dépassé de 4 % le taux enregistré l'année précédente. Il s'agit de la première augmentation après 10 années de diminution. L'accroissement en 2002 a été entraîné par une hausse de 19 % des actes frauduleux commis par carte de crédit ou de débit.

Au cours de la dernière décennie, la proportion de la fraude commise par carte de crédit ou de débit a plus que doublé, passant de 13 % à 30 %. Au cours de la même période, la fraude par chèque a diminué considérablement, chutant d'un peu plus de la moitié de tous les actes frauduleux à moins d'un quart de ces affaires en 2002. Ce changement dénote un virage général, à savoir que les consommateurs utilisent de moins en moins de chèques et de plus en plus leurs cartes de crédit et de débit.

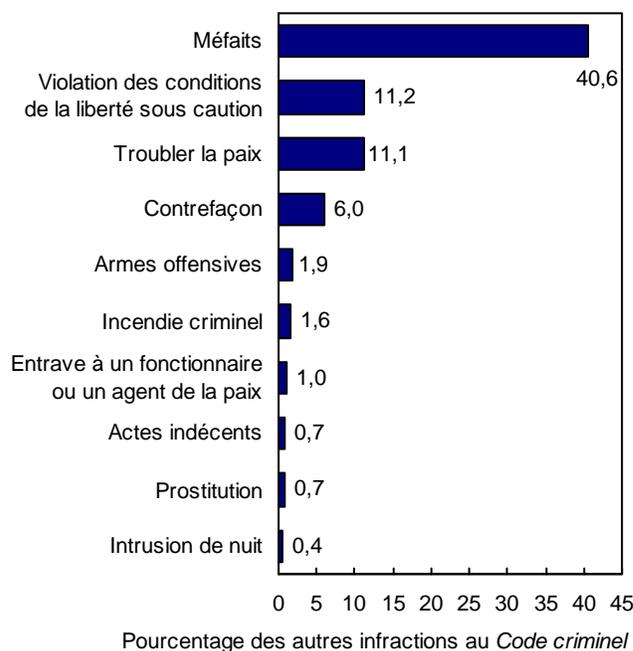
Dénombrement des affaires de fraude

Les données recueillies dans le cadre du Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC) fournissent le nombre d'affaires de fraude criminelles au Canada. Le Programme DUC ne tient pas compte du nombre de fois qu'une carte de crédit ou de débit volée peut avoir été utilisée ou du nombre de chèques émis par une personne en une occasion. Si une même personne utilise de manière frauduleuse un certain nombre de fois une seule carte de crédit, cela sera compté comme une seule affaire de fraude. Les renseignements sur les actes frauduleux multiples dans une seule affaire sont recueillis seulement auprès des répondants au Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire (DUC 2). Selon les données du Programme DUC 2, en moyenne, la même personne tirera 1,9 chèque frauduleux dans un seul magasin au cours d'une journée ou durant une seule affaire. Une seule carte de crédit ou de débit sera utilisée de manière frauduleuse en moyenne 2,3 fois avant d'être jetée ou confisquée par la police. Les autres types d'actes frauduleux sont perpétrés en moyenne 1,6 fois par la même personne au cours d'une période donnée. Lorsqu'on tient compte de ces actes multiples, les quelque 91 000 affaires de fraude représentent plus de 175 000 utilisations frauduleuses réelles de cartes de débit ou de crédit et de chèques signalées à la police. Il convient de souligner que de nombreux actes frauduleux ne sont pas signalés à la police.

Autres infractions au *Code criminel*

Les infractions au *Code criminel* qui ne sont classées ni à titre de crimes contre les biens ni à titre de crimes de violence entrent dans la catégorie des « autres infractions au *Code criminel* ». En 2002, il y a eu environ 840 000 affaires de ce genre, représentant 35 % de toutes les infractions au *Code criminel*. Ces crimes considérés ensemble sont demeurés stables en 2002. L'infraction qui présentait le plus fort volume dans cette catégorie était les méfaits, qui ont fléchi de 1 % en 2002 (figure 12). Venait ensuite la violation des conditions de la libération sous caution, qui a affiché une hausse de 3 %.

Figure 12



Source : Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Les jeunes commettent des proportions élevées d'autres infractions au *Code criminel*, particulièrement les méfaits et les incendies criminels. En 2002, le tiers des personnes accusées de méfait et 40 % de celles accusées d'incendie criminel étaient des jeunes de 12 à 17 ans.

Le nombre de crimes commis à l'aide d'une arme offensive fléchit

Depuis 1998, année qui a marqué le début de l'introduction progressive de la *Loi sur les armes à feu*, quatre nouvelles catégories d'infractions criminelles relatives aux armes offensives ont été créées aux fins du Programme DUC. Il s'agit de l'utilisation

illégal d'une arme à feu ou d'une réplique, la possession illégale d'une arme, l'importation, l'exportation et le trafic d'armes, et une catégorie comprenant toutes les autres infractions relatives aux armes (y compris l'entreposage dans un lieu non sécurisé, la documentation et l'administration d'armes à feu). En 2002, la police a déclaré 15 800 infractions relatives aux armes, soit un taux de 50 affaires pour 100 000 habitants. Ce taux était en baisse de 1 % par rapport à l'année précédente, chute qui a fait suite à une hausse de 7 % du taux d'infractions relatives aux armes établi en 2001.

La possession illégale d'une arme représentait 57 % de toutes les infractions relatives aux armes en 2002. En outre, 13 % des infractions entraient dans la catégorie de l'utilisation illégale d'une arme à feu et 29 %, dans la catégorie des autres infractions relatives aux armes.

Les affaires de prostitution sont en hausse au pays

Le taux d'affaires de prostitution déclarées par la police a augmenté de 12 % en 2002. Comme le nombre d'affaires déclarées est touché par les politiques d'application de la loi qu'emploie la police, cette hausse ne reflète pas nécessairement l'accroissement des activités de prostitution en 2002. Après avoir atteint un sommet en 1988, les infractions relatives à la prostitution déclarées par la police ont connu de nombreuses réductions. Le taux de 2002, soit de 18 affaires pour 100 000 habitants, était en baisse de 49 % par rapport au taux d'il y a 10 ans, mais avait progressé de 53 % par rapport au taux observé 25 ans auparavant.

La majorité (90 %) des affaires de prostitution visaient la communication par les prostitués en vue de se livrer à la prostitution ou par les clients afin d'obtenir les services de prostitués. Les autres affaires se rapportaient aux maisons de débauche et au proxénétisme.

Les délits de la route en vertu du Code criminel

En 2002, la police a déclaré un peu moins de 118 000 délits de la route en vertu du *Code criminel*, un nombre légèrement en baisse par rapport à 2001. La conduite avec facultés affaiblies représentait 69 % de tous les délits de la route en vertu du *Code criminel*. Au nombre des autres infractions, 19 % visaient le défaut d'arrêter ou de demeurer sur les lieux lors d'un accident et 12 % étaient des affaires de conduite dangereuse ou de conduite en période d'interdiction.

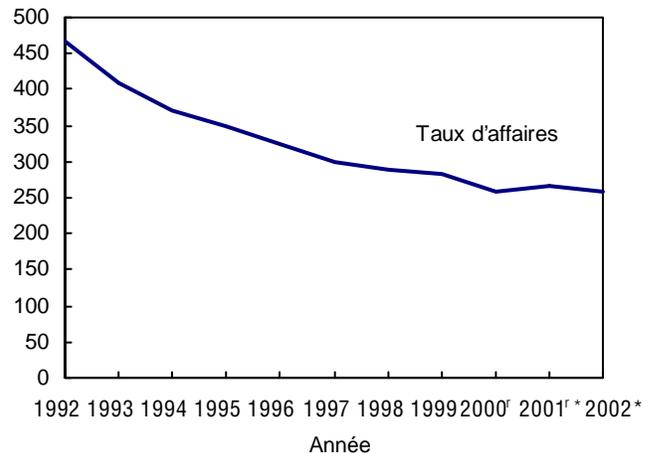
La conduite avec facultés affaiblies accuse un léger recul

La conduite avec facultés affaiblies comprend la conduite avec facultés affaiblies d'un véhicule à moteur, d'un bateau ou d'un avion, causant la mort ou des lésions corporelles; la conduite avec facultés affaiblies avec un taux de plus de 80 mg d'alcool pour 100 ml de sang; et le défaut de fournir un échantillon d'haleine ou de sang à la demande d'un policier. À la suite du premier accroissement, en 2001, du nombre d'affaires de conduite avec facultés affaiblies en près de 20 ans, la police en a déclaré 3 % de moins en 2002. Il y a eu près de 81 000 affaires de conduite avec facultés affaiblies en 2002.

Figure 13

Conduite avec facultés affaiblies, Canada, 1992 à 2002¹

Taux pour 100 000 habitants



^r révisé

* En 2001, la Gendarmerie royale du Canada (GRC) a commencé à déclarer au Centre canadien de la statistique juridique les affaires où il y a eu une suspension automatique du permis de conduire au lieu d'une accusation officielle. En 2002, tous les services de police ont commencé à compter les affaires de conduite avec facultés affaiblies de la même façon que la GRC.

1. Des révisions ont été apportées au nombre « réel » d'affaires de conduite avec facultés affaiblies déclarées par la GRC en 2000 et 2001 et des estimations ont été fournies pour ces deux années. Ces révisions ont entraîné une réduction de 6 % du nombre réel d'affaires au Canada en 2000 et de 9 % en 2001. Ces changements n'ont pas eu d'incidence sur la tendance nationale de la conduite avec facultés affaiblies. Ainsi, il n'a pas été nécessaire de modifier le nombre de personnes « accusées » de conduite avec facultés affaiblies.

Source : Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

On enregistre la neuvième hausse consécutive des infractions relatives aux drogues

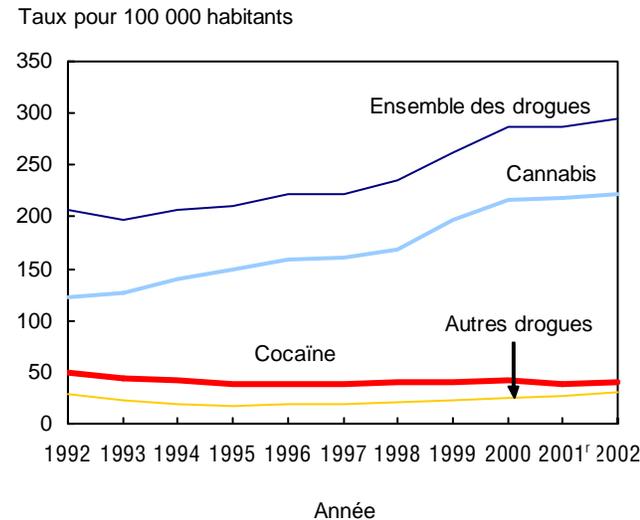
La police a déclaré près de 93 000 affaires en vertu de la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances* (LRDS) en 2002, un nombre en hausse de 3 % par rapport à l'année précédente. Les infractions relatives aux drogues s'accroissent depuis près d'une décennie, et le taux de 2002 était le plus élevé en 20 ans (figure 14).

Une étude publiée en 2001, fondée sur le Sondage sur la consommation de drogues parmi les élèves de l'Ontario (SCDEO), a révélé une utilisation accrue de drogues chez les jeunes de l'Ontario (de la 7^e à la 13^e année) depuis 1991¹⁷. Le pourcentage d'élèves qui ont fait usage de cannabis au cours des 12 mois précédant l'enquête a augmenté, passant de 11,7 % en 1991 à 28,6 % en 2001. Le nombre d'élèves faisant usage de la cocaïne s'est accru, passant de 1,6 % en 1991 à 3,8 % en 2001.

17. Pour obtenir de plus amples renseignements sur le SCDEO, voir Edward M. Adlaf et Angela Paglis, *Drug Use Among Ontario Students 1977-2001*, Findings from the OSDUS, Centre de toxicomanie et de santé mentale, 2001. Document de recherche n° 10.

Figure 14

Affaires relatives aux drogues, selon le type de drogue, Canada, 1992 à 2002



^r révisé

Source : Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Les données déclarées par la police révèlent que la proportion de jeunes accusés d'une infraction relative aux drogues par rapport à l'ensemble des personnes accusées diminue en fonction de la gravité des effets du type de drogue. Par exemple, 22 % des personnes accusées de possession de cannabis en 2002 étaient des jeunes de 12 à 17 ans, comparativement à seulement 3 % de toutes les personnes accusées de possession de cocaïne et à 1 % de celles accusées de possession d'héroïne.

Le taux des infractions relatives aux drogues déclarées par la police variait grandement d'une province à l'autre, allant de 169 pour 100 000 habitants à Terre-Neuve-et-Labrador à 544 en Colombie-Britannique, qui a déclaré le taux le plus élevé d'infractions relatives aux drogues chaque année depuis 1982. En 2002, la Colombie-Britannique a également déclaré la plus forte baisse (-4 %) de son taux d'infractions relatives aux drogues de toutes les provinces. Trois provinces ont signalé un accroissement important de leur taux d'infractions relatives aux drogues : la Saskatchewan (+27 %), la Nouvelle-Écosse (+26 %) et l'Île-du-Prince-Édouard (+22 %). Ces augmentations sont liées à la progression des taux de possession de cannabis.

Les principales catégories d'infractions relatives aux drogues se sont presque toutes accrues en 2002. Les infractions relatives au cannabis, qui représentaient les trois quarts de toutes les infractions relatives aux drogues, ont vu leur taux grimper de 2 %, et les infractions relatives à la cocaïne, de 1 %. Le taux d'infractions relatives aux autres types de drogue, notamment le LSD, la méthylénédiétylamphétamine (MDMA) et les barbituriques, a augmenté de 11 % par rapport à l'année précédente. La seule catégorie de drogue qui n'a pas contribué à l'accroissement général des infractions relatives aux drogues était l'héroïne. Le

taux d'infractions relatives à l'héroïne a chuté de 18 % par rapport à 2001. Cette chute n'a toutefois pas comporté d'effet significatif sur le taux général d'infractions relatives aux drogues, car celles-ci représentaient seulement 1 % de toutes les infractions relatives aux drogues.

La majorité (72 %) des infractions relatives au cannabis visaient la possession, 15 % se rapportaient au trafic, 12 %, à la production et 1 %, à l'importation. Le trafic représente une proportion beaucoup plus importante d'affaires relatives à l'héroïne (40 %) et à la cocaïne (49 %).

La proposition récente de décriminaliser la possession de petites quantités de cannabis (15 g et moins) a suscité l'intérêt du public concernant l'importance des activités criminelles relatives au cannabis au Canada, et plus particulièrement, les écarts des taux entre les différentes provinces. La Colombie-Britannique a déclaré le taux le plus élevé de possession (279 affaires pour 100 000 habitants) chaque année depuis 1982 et de production (77) chaque année au cours des 25 dernières. Terre-Neuve-et-Labrador a déclaré le taux de possession le plus faible (107) pour la première fois en 2002, bien que son taux de production soit le plus faible (5) depuis 1979.

La criminalité chez les jeunes

La mesure de la criminalité chez les jeunes

Les jeunes de 12 à 17 ans qui entrent en contact avec les forces de l'ordre peuvent être inculpés officiellement ou être traités en employant d'autres moyens. La décision de procéder à l'inculpation est fonction d'un nombre de facteurs, dont la gravité de l'infraction, les antécédents d'un jeune et l'admissibilité d'un jeune aux programmes de mesures de rechange, ainsi que l'accessibilité de ces programmes (qui peuvent inclure les travaux communautaires, les services personnels ou l'indemnisation financière de la victime, les excuses ou les séances de sensibilisation). Lorsque la police a affaire avec des contrevenants primaires impliqués dans des affaires mineures, elle peut choisir une procédure officieuse en donnant un avertissement au jeune ou en discutant de l'affaire avec ses parents.

Le Programme DUC sert à recueillir des renseignements sur les jeunes inculpés officiellement par la police ainsi que sur ceux visés par une procédure non officielle. Comme ce ne sont pas tous les corps de police qui enregistrent le nombre de jeunes faisant l'objet d'un traitement non officiel, la criminalité chez les jeunes est habituellement mesurée suivant le nombre de jeunes inculpés par la police. Toutefois, il est possible d'examiner les tendances du nombre de jeunes traités par voie non officielle pour les services de police qui recueillent ces renseignements de manière continue au fil du temps. Le nombre de jeunes qui sont accusés mais non inculpés officiellement deviendra de plus en plus important dans l'évaluation de la criminalité chez les jeunes à l'avenir, car la nouvelle *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents* encourage la police à recourir à la déjudiciarisation dans le cas des jeunes qui ont commis des infractions mineures.

En tant que tel, la présente analyse portera à la fois sur la tendance des jeunes inculpés officiellement ainsi que ceux qui sont visés par une procédure non officielle.

Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents (LSJPA)

La *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents* (LSJPA) est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2003 en remplacement de la *Loi sur les jeunes contrevenants*. La *Loi* incite à recourir aux mesures extrajudiciaires (non judiciaires) dans les cas d'infractions moins graves. Ces mesures comprennent ne prendre aucune autre mesure, les avertissements non officiels par la police, les renvois aux programmes communautaires, les mises en garde officielles par la police, les mises en garde par l'avocat de la Couronne et les programmes de sanctions extrajudiciaires. Ces mesures doivent être employées dans tous les cas où elles seraient suffisantes pour tenir les jeunes responsables. Il est présumé que les mesures extrajudiciaires sont suffisantes pour tenir responsables les contrevenants non violents qui n'ont pas par le passé été reconnus coupables par les tribunaux.

La *Loi* établit de nouveaux principes en matière de détermination de la peine. Ces principes comprennent ce qui suit : les peines doivent correspondre à la gravité de l'infraction et au degré de responsabilité du jeune; compte tenu des limites de cette correspondance, la peine doit être la mesure la moins restrictive possible et la plus favorable à promouvoir la réadaptation; et la peine ne peut être plus sévère que celle qui serait imposée à un adulte pour une même infraction. En outre, la *Loi* énonce des restrictions précises concernant le recours au placement sous garde principalement dans le cas de contrevenants violents et de multirécidivistes pour lesquels il n'existe pas de mesures de rechange au placement sous garde. La *Loi* a également créé plusieurs nouvelles options en matière de peines non privatives de liberté et prévoit que les peines privatives de liberté soient assorties d'une période de surveillance dans la collectivité.

La criminalité chez les jeunes accuse une diminution

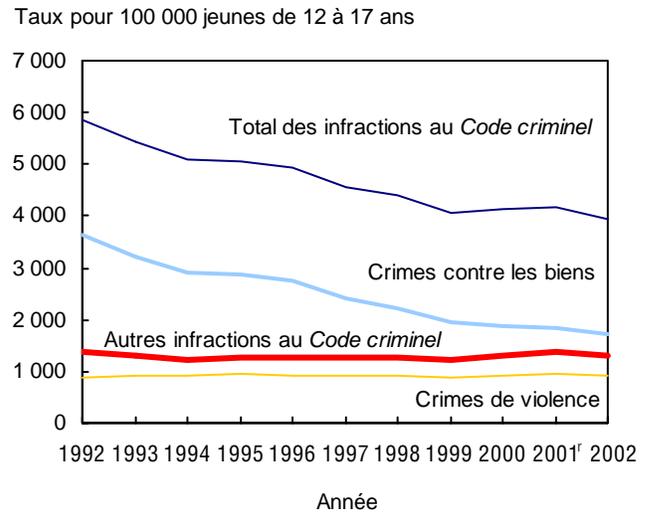
Environ 99 000 jeunes ont été accusés d'une infraction au *Code criminel* en 2002, ce qui donne un taux d'environ 4 000 jeunes accusés pour 100 000 jeunes de 12 à 17 ans (tableau 8 et figure 15). Ce taux était de 5 % inférieur à celui enregistré l'année précédente. Cette baisse générale se rapportait également aux crimes de violence, aux crimes contre les biens et aux autres infractions au *Code criminel*. Au cours de la dernière décennie, le taux de jeunes qui ont été accusés a chuté de 33 %.

En 2002, un peu plus de 75 000 jeunes ont été accusés d'avoir commis une infraction sans toutefois être inculpés par la police (chiffre fondé sur les services de police qui déclarent des données sur les jeunes non inculpés). Au cours des 10 dernières années, la tendance du taux de jeunes accusés mais non inculpés d'une infraction au *Code criminel* est demeurée relativement stable; elle n'a pas affiché pas la même diminution que le taux de jeunes inculpés. Cela laisse entendre que la criminalité chez les jeunes marque un repli, mais non dans la même proportion que ce que dénote la chute du nombre de jeunes officiellement inculpés par la police. En outre, il y a un nombre inconnu de mesures de déjudiciarisation qui ne sont pas consignées par la police en toute année.

Si l'on considère seulement le taux de jeunes inculpés d'infractions criminelles, la criminalité chez les jeunes varie grandement d'une province à l'autre (tableau 9). En 2002, le taux le plus faible a été enregistré au Québec (1 884 jeunes inculpés pour 100 000 jeunes), suivi de l'Île-du-Prince-Édouard (2 357) et de la Colombie-Britannique (3 066). La Saskatchewan et le Manitoba ont déclaré les taux les plus élevés de jeunes inculpés,

Figure 15

Jeunes accusés, selon le type d'infraction, Canada, 1992 à 2002



révisé
 Source : Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

soit de 10 579 et de 7 492 respectivement. Seulement une province a déclaré un important accroissement de son taux de criminalité chez les jeunes en 2002 : la Nouvelle-Écosse, où le taux a grimpé de 6 %.

Le taux de jeunes inculpés d'infractions de violence est en baisse

Les crimes de violence ont augmenté au fil des ans comme proportion de la criminalité totale chez les jeunes. Il y a 10 ans, les infractions de violence représentaient 15 % de tous les actes criminels commis par des jeunes; en 2002, cette proportion avait atteint 24 %. Cette tendance peut découler du fait que la police inculpe de moins en moins de jeunes qui ont commis des crimes contre les biens moins graves.

Le taux de jeunes inculpés d'infractions de violence a reculé de 2 % en 2002. Après avoir marqué un repli progressif dans les années 1980, le taux de jeunes inculpés de crimes de violence a continué de s'accroître dans les années 1990, mais à un rythme moindre. En 2002, le taux de crimes de violence chez les jeunes avait grimpé de 7 % par rapport à il y a 10 ans. Six provinces ont déclaré une diminution de leur taux de crimes de violence chez les jeunes en 2002, y compris des chutes de 19 % à l'Île-du-Prince-Édouard et de 6 % en Saskatchewan.

La diminution globale du taux de jeunes inculpés d'infractions de violence en 2002 est attribuable à la baisse du taux de jeunes inculpés de voies de fait de niveau 1 (notamment pousser, gifler et battre à coups de poing) (-1 %) et de niveau 2 (voies de fait armées ou causant des lésions corporelles) (-2 %). Ensemble ces infractions représentaient 7 jeunes inculpés d'une infraction avec violence sur 10.

En outre, le taux de jeunes accusés mais non inculpés d'infractions de violence a fléchi de 2 % par rapport à l'année précédente. Au cours des 10 dernières années, le taux de jeunes accusés mais non inculpés d'infractions de violence a reflété le taux de jeunes inculpés, suivant une tendance à la hausse tout au long de la décennie. Cela laisse supposer que même si la police continue à porter des accusations dans de nombreux cas d'infractions de violence, elle a également fait face à la criminalité de violence en recourant à des mesures moins officielles.

Le taux de crimes contre les biens commis par les jeunes continue de fléchir

Le taux de jeunes accusés mais non inculpés de crimes contre les biens a marqué un repli pour la 11^e année consécutive en 2002, soit de l'ordre de 5 %. Il s'agit du taux le plus faible observé en plus de 25 ans.

Le taux de jeunes accusés de crimes contre les biens a également reculé (-4 %) en 2002. Parallèlement à la tendance du taux de jeunes inculpés, il y a eu une tendance à la baisse générale du taux de jeunes accusés mais non inculpés au cours des 10 dernières années, bien que cette diminution soit moins prononcée. Ainsi, alors que le nombre de crimes contre les biens commis par des jeunes diminue, la réduction n'est pas aussi significative si l'on tient aussi compte du recours aux procédures non officielles, telles que les avertissements et les mesures de rechange.

Le taux de jeunes inculpés de crimes contre les biens a également diminué dans toutes les catégories de crime contre les biens, incluant une baisse de 11 % des vols de véhicules à moteur et de 6 % des introductions par effraction. Cette baisse de l'implication de jeunes dans les vols de véhicules à moteur fait suite à deux années consécutives d'accroissement.

Méthodes

Programme de la déclaration uniforme de la criminalité

Le Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC) a été mis au point par Statistique Canada avec la collaboration et l'aide de l'Association canadienne des chefs de police. Cette enquête, dont la mise en œuvre remonte à 1962, permet de recueillir des statistiques sur la criminalité et les délits de la route déclarés par l'ensemble des services de police au Canada. Les données du Programme DUC correspondent donc aux crimes signalés qui ont été jugés fondés lors d'enquêtes policières.

Veillez noter que dans le présent rapport, l'expression « taux de criminalité » exclut les délits de la route en vertu du *Code criminel* en raison du caractère instable de ces données au fil du temps. Cette instabilité est attribuable aux changements des pratiques policières qui font que ces crimes sont considérés parfois comme des infractions à des lois provinciales, parfois comme des infractions au *Code criminel* (p. ex. le défaut de s'arrêter pendant un accident ou de demeurer sur les lieux). Sont également exclues des taux de criminalité calculés figurant dans le présent rapport les infractions aux autres lois fédérales, comme les infractions relatives aux drogues.

À l'heure actuelle, le Programme DUC sert à recueillir des données à deux niveaux de détail :

1. Programme DUC agrégé

Le Programme DUC agrégé consigne le nombre d'affaires signalées à la police. Il comprend le nombre d'affaires signalées, d'affaires réelles et d'affaires classées par mise en accusation ou sans mise en accusation, ainsi que le nombre de personnes accusées (selon le sexe et leur statut de jeune ou d'adulte). Il ne comprend aucune donnée sur les caractéristiques des victimes. À moins d'indication contraire, toutes les analyses du présent rapport reposent sur les chiffres agrégés de l'enquête.

Dans le Programme DUC agrégé, les affaires sont classées selon l'infraction la plus grave de l'affaire (en général, l'infraction punissable par la peine maximale la plus longue en vertu du *Code criminel*). Dans le classement des infractions, on accorde toujours une priorité plus élevée aux infractions de violence qu'aux infractions non violentes. Par conséquent, les infractions moins graves sont sous-représentées dans les données du Programme DUC.

Dans le Programme DUC agrégé, les affaires de violence (à l'exception du vol qualifié) sont comptées de façon différente des autres types de crimes. Dans le cas des crimes de violence, on consigne une affaire distincte pour chaque victime (c.-à-d. si une personne en agresse trois, on consigne trois affaires, mais si trois personnes en agressent une, on ne consigne qu'une affaire). Afin d'éviter d'exagérer le nombre de victimes, le vol qualifié est toutefois compté comme s'il s'agissait d'une infraction non violente (p. ex. dans le cas d'un vol qualifié dans une banque, si l'on comptait toutes les personnes présentes dans la banque à ce moment, cela produirait une surestimation des affaires de vol qualifié). Dans le cas des crimes non violents, on compte une affaire (classée selon l'infraction la plus grave) pour chaque événement séparé ou distinct.

2. Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire (DUC 2)

Le Programme DUC 2 sert à recueillir des renseignements détaillés (microdonnées) sur les infractions criminelles individuelles signalées à la police, incluant les caractéristiques des victimes, des personnes accusées et des affaires. Les services de police procèdent à la conversion de la méthode de déclaration du Programme DUC au Programme DUC 2 à mesure que leurs systèmes sont modifiés de façon à pouvoir fournir les renseignements plus détaillés.

En 2002, des données détaillées ont été recueillies auprès de 123 services de police dans 9 provinces par l'entremise du Programme DUC 2. Ces données représentaient 59 % du volume national des infractions au *Code criminel* réelles (fondées). Les affaires consignées dans le fichier de données de 2001 sont réparties comme suit : 41 % de l'Ontario, 29 % du Québec, 11 % de l'Alberta, 5 % de la Colombie-Britannique, 5 % du Manitoba, 5 % de la Saskatchewan, 2 % de la Nouvelle-Écosse, 1 % du Nouveau-Brunswick et 1 % de Terre-Neuve-et-Labrador. À l'exception du Québec et de l'Ontario, les données proviennent principalement des services de police urbains. On prévient le lecteur que ces données ne sont pas représentatives à l'échelle nationale. On assure la continuité des données avec celles du programme agrégé en convertissant les données fondées sur les affaires en chiffres agrégés à la fin de l'année.

La base de données DUC 2 sur les tendances contient des données historiques qui permettent d'effectuer des analyses de tendance sur les caractéristiques des affaires, des accusés et des victimes, telles que l'utilisation d'une arme ou la relation entre la victime et l'accusé. Cette base de données comprend actuellement les 183 services de police qui ont déclaré leurs affaires criminelles au Programme DUC 2 de manière constante depuis 1997. Ces services de police avaient signalé 46 % du volume national de la criminalité en 2002. Cette liste de déclarants demeurera inchangée jusqu'à ce que des services de police importants, tels que la Gendarmerie royale du Canada et la Police provinciale de l'Ontario, aient déclaré cinq années complètes de données DUC 2. À ce moment-là, leurs données seront ajoutées à la base de données DUC 2 sur les tendances.

Incidence de la révision des données

Incidence des changements de déclaration sur les données de l'Ontario pour certaines infractions

Type d'infraction	% d'ajustement du nombre d'affaires	
	Ontario	Canada
	%	%
Homicide	0	0
Total — Voies de fait	-2	-1
Total — Agressions sexuelles	-4	-1
Vol qualifié	0	0
Total — Crimes de violence	-3	-1
Introduction par effraction	-4	-1
Vol de véhicule à moteur	-2	0
Total — Crimes contre les biens	-4	-1
Total — Infractions au <i>Code criminel</i> (exclut les délits de la route)	-4	-1

Tableau 1

Affaires liées aux lois fédérales signalées à la police, selon l'infraction la plus grave, Canada, 1998 à 2002¹

	1998		1999		2000		2001 ²		2002		Variation du taux en %* entre 2001 et 2002	Variation du taux en %* de 1992 à 2002
	Nombre	Taux										
Population	30 248 412		30 509 323		30 790 834		31 110 565		31 413 990			
Homicide ³	558	2	538	2	546	2	553	2	582	2	4,2	-28,2
Tentative de meurtre	745	2	687	2	767	2	725	2	682	2	-6,8	-41,6
Total — Voies de fait (niveaux 1,2,3)	223 926	740	221 348	726	233 719	759	236 957	762	235 270	749	-1,7	-2,0
Simple — niveau 1	183 999	608	181 330	594	190 467	619	191 147	614	189 158	602	-2,0	-2,8
Armées — niveau 2	37 302	123	37 501	123	40 686	132	43 094	139	43 427	138	-0,2	4,7
Graves — niveau 3	2 625	9	2 517	8	2 566	8	2 716	9	2 685	9	-2,1	-31,7
Autres voies de fait	12 147	40	12 126	40	12 164	40	12 260	39	12 357	39	-0,2	-30,9
Total — Agression sexuelle	25 553	84	23 859	78	24 001	78	24 044	77	24 350	78	0,3	-36,0
Simple — niveau 1	24 805	82	23 185	76	23 428	76	23 563	76	23 813	76	0,1	-34,9
Armée — niveau 2	529	2	461	2	391	1	320	1	381	1	17,9	-63,2
Grave — niveau 3	219	1	213	1	182	1	161	1	156	0	-4,0	-64,6
Autres infractions sexuelles	3 445	11	3 300	11	3 114	10	2 689	9	2 744	9	1,1	-38,6
Enlèvement	829	3	729	2	750	2	674	2	609	2	-10,5	-54,9
Total — Vol qualifié	28 963	96	28 740	94	27 037	88	27 284	88	26 700	85	-3,1	-27,4
Avec arme à feu	5 324	18	5 122	17	4 323	14	3 818	12	3 472	11	-9,9	-64,1
Avec une autre arme	10 326	34	10 500	34	9 901	32	10 280	33	10 095	32	-2,7	-15,5
Non armé	13 313	44	13 118	43	12 813	42	13 186	42	13 133	42	-1,4	-13,2
Total — Crimes de violence	296 166	979	291 327	955	302 098	981	305 186	981	303 294	965	-1,6	-10,9
Total — Introduction par effraction	350 774	1 160	318 054	1 042	293 357	953	279 461	898	274 894	875	-2,6	-41,9
Établissement commercial	92 590	306	83 971	275	82 074	267	80 264	258	79 724	254	-1,6	-44,0
Résidence	221 366	732	197 022	646	175 804	571	166 500	535	162 851	518	-3,1	-40,1
Autre emplacement	36 818	122	37 061	121	35 479	115	32 697	105	32 319	103	-2,1	-45,1
Vol de véhicule à moteur	165 920	549	161 388	529	160 315	521	168 595	542	161 506	514	-5,1	-0,6
Vol de plus de 5 000 \$ ⁴	23 600	78	22 493	74	21 354	69	20 845	67	19 885	63	-5,5	-85,0
Vol de 5 000 \$ et moins ⁴	713 632	2 359	678 367	2 223	663 040	2 153	659 589	2 120	668 589	2 128	0,4	-26,7
Possession de biens volés	29 156	96	29 308	96	28 530	93	26 960	87	27 836	89	2,3	-20,3
Fraude	94 819	313	90 371	296	85 791	279	86 486	278	91 235	290	4,5	-34,5
Total — Crimes contre les biens	1 377 901	4 555	1 299 981	4 261	1 252 387	4 067	1 241 936	3 992	1 243 945	3 960	-0,8	-32,9
Méfais	326 918	1 081	312 266	1 024	326 374	1 060	333 136	1 071	332 723	1 059	-1,1	-33,7
Contrefaçon	39 830	132	36 265	119	35 937	117	38 674	124	50 498	161	29,3	500,2
Violation des conditions de la libération sous caution	73 034	241	72 192	237	78 105	254	90 545	291	93 873	299	2,7	29,5
Crimes contre l'ordre public	65 513	217	69 570	228	80 085	260	89 971	289	92 592	295	1,9	48,5
Armes offensives	16 766	55	16 007	52	15 324	50	15 876	51	15 834	50	-1,2	-19,2
Prostitution	5 969	20	5 255	17	5 051	16	5 087	16	5 773	18	12,4	-48,6
Troubler la paix	12 947	43	12 756	42	13 733	45	14 484	47	13 192	42	-9,8	-9,4
Autres	246 112	814	241 212	791	243 674	791	239 916	771	232 523	740	-4,0	-13,1
Total — Autres infractions au C.cr.	787 089	2 602	765 523	2 509	798 283	2 593	827 689	2 660	837 008	2 664	0,1	-12,7
TOTAL — CODE CRIMINEL (excluant les délits de la route)	2 461 156	8 136	2 356 831	7 725	2 352 768	7 641	2 374 811	7 633	2 384 247	7 590	-0,6	-24,4
Conduite avec facultés affaiblies ^{5,6}	87 660	290	85 997	282	79 225	257	82 718	266	80 789	257	-3,3	-44,9
Défaut de s'arrêter lors d'un accident ou de demeurer sur les lieux ⁷	39 087	129	17 972	59	19 522	63	22 538	72	21 974	70	-3,4	-70,4
Autres délits de la route au C.cr.	14 406	48	13 681	45	13 698	44	14 978	48	14 870	47	-1,7	-33,6
Total — Délits de la route au C.cr.	141 153	467	117 650	386	112 445	365	120 234	386	117 633	374	-3,1	-51,6
TOTAL — CODE CRIMINEL	2 602 309	8 603	2 474 481	8 111	2 465 213	8 006	2 495 045	8 020	2 501 880	7 964	-0,7	-26,3
DROGUES	70 922	234	80 142	263	88 091	286	89 395	287	92 590	295	2,6	42,0
Cannabis	50 917	168	60 011	197	66 274	215	67 921	218	69 989	223	2,0	80,7
Cocaïne	12 183	40	11 963	39	12 829	42	12 145	39	12 431	40	1,4	-20,6
Héroïne	1 323	4	1 323	4	1 226	4	951	3	787	3	-18,0	-50,9
Autres drogues	6 499	21	6 845	22	7 762	25	8 378	27	9 383	30	10,9	2,1
AUTRES LOIS FÉDÉRALES	35 816	118	38 942	128	34 587	112	38 013	122	40 081	128	4,4	-19,0
TOTAL — LOIS FÉDÉRALES	2 709 047	8 956	2 593 565	8 501	2 587 891	8 405	2 622 453	8 429	2 634 551	8 387	-0,5	-25,0

* La variation en pourcentage est basée sur des taux non arrondis.

^r révisé

- Les taux sont calculés sur la base de 100 000 habitants. Les estimations de la population proviennent du rapport Statistiques démographiques annuelles, 2002, produit par la Division de la démographie de Statistique Canada. Population au 1^{er} juillet : estimations postcensitaires définitives pour 1998 et 1999; estimations postcensitaires mises à jour pour 2000 et 2001; estimations postcensitaires provisoires pour 2002.
- Les données pour 2001 de la Police provinciale de l'Ontario et de la majorité des 41 corps de police de l'Ontario qui utilisent le système d'extraction CASPMPO ont été révisées en raison de changements précisant les règles de déclaration de la criminalité. Les données de l'Ontario et du Canada ont donc été ajustées. Pour de plus amples détails, voir l'encadré Révision des données de l'Ontario.
- Les enquêtes sur les homicides menées par le Missing Women's Task Force de Port Coquitlam ont entraîné la déclaration de 15 homicides par la police en 2002. Les chiffres des homicides sont basés sur l'année pendant laquelle la police a déposé le rapport.
- Avant 1995, les vols étaient classés dans les catégories de vol de 1 000 \$ et moins et de vol de plus de 1 000 \$. En 1995, la valeur monétaire des vols a été haussée.
- Inclut la conduite avec facultés affaiblies causant la mort, causant des lésions corporelles, avec un taux d'alcoolémie dépassant 80 mg et avec défaut ou refus de fournir un échantillon d'haleine ou de sang.
- Des révisions ont été apportées au nombre « réel » d'affaires de conduite avec facultés affaiblies déclarées par la Gendarmerie royale du Canada en 2000 et 2001 et des estimations ont été fournies pour ces deux années. Ces révisions ont entraîné une réduction de 6 % du nombre réel d'affaires au Canada en 2000 et de 9 % en 2001. Ces changements n'ont pas eu d'incidence sur la tendance nationale de la conduite avec facultés affaiblies. Ainsi, il n'a pas été nécessaire de modifier le nombre de personnes « accusées » de conduite avec facultés affaiblies.
- Commencant en 1999, les affaires de défaut de s'arrêter lors d'un accident pour Toronto ont été incluses sous les lois provinciales au lieu du Code criminel.

Source : Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Tableau 2


Taux d'infractions au Code criminel, Canada, 1962 à 2002¹

	Total des infractions au Code Criminel ²		Crimes de violence		Crimes contre les biens		Autres infractions au Code Criminel	
	Taux	Variation en %*	Taux	Variation en %*	Taux	Variation en %*	Taux	Variation en %*
1962	2 771	...	221	...	1 891	...	659	...
1963	3 022	9,0	249	13,0	2 047	8,2	726	10,1
1964	3 245	7,4	284	13,8	2 146	4,9	815	12,3
1965	3 199	-1,4	299	5,4	2 091	-2,6	809	-0,7
1966	3 511	9,8	347	15,9	2 258	8,0	907	12,0
1967	3 850	9,6	381	9,9	2 484	10,0	985	8,7
1968	4 336	12,6	423	11,0	2 826	13,8	1 087	10,3
1969	4 737	9,3	453	7,1	3 120	10,4	1 164	7,1
1970	5 212	10,0	481	6,2	3 515	12,6	1 217	4,6
1971	5 311	1,9	492	2,4	3 649	3,8	1 170	-3,9
1972	5 355	0,8	497	1,0	3 634	-0,4	1 224	4,6
1973	5 773	7,8	524	5,3	3 704	1,9	1 546	26,3
1974	6 387	10,6	553	5,6	4 151	12,1	1 684	8,9
1975	6 852	7,3	585	5,9	4 498	8,4	1 769	5,1
1976	6 984	1,9	584	-0,2	4 533	0,8	1 867	5,6
1977	6 971	-0,2	572	-2,0	4 466	-1,5	1 933	3,5
1978	7 154	2,6	580	1,4	4 579	2,5	1 995	3,2
1979	7 666	7,2	610	5,1	4 903	7,1	2 153	7,9
1980	8 343	8,8	636	4,3	5 444	11,0	2 263	5,1
1981	8 736	4,7	654	2,8	5 759	5,8	2 322	2,6
1982	8 773	0,4	671	2,7	5 840	1,4	2 262	-2,6
1983	8 470	-3,5	679	1,2	5 608	-4,0	2 182	-3,5
1984	8 387	-1,0	701	3,1	5 501	-1,9	2 185	0,1
1985	8 413	0,3	735	4,8	5 451	-0,9	2 227	1,9
1986	8 727	3,7	785	6,9	5 550	1,8	2 392	7,4
1987	8 956	2,6	829	5,6	5 552	0,0	2 575	7,6
1988	8 919	-0,4	868	4,6	5 438	-2,1	2 612	1,5
1989	8 891	-0,3	911	5,0	5 289	-2,8	2 691	3,0
1990	9 484	6,7	973	6,8	5 611	6,1	2 900	7,8
1991	10 342	9,0	1 059	8,9	6 160	9,8	3 122	7,7
1992	10 036	-3,0	1 084	2,3	5 902	-4,2	3 051	-2,3
1993	9 531	-5,0	1 081	-0,3	5 571	-5,6	2 879	-5,6
1994	9 114	-4,4	1 046	-3,2	5 250	-5,8	2 817	-2,2
1995	8 993	-1,3	1 007	-3,7	5 283	0,6	2 702	-4,1
1996	8 914	-0,9	1 000	-0,7	5 264	-0,4	2 650	-1,9
1997	8 453	-5,2	990	-1,0	4 867	-7,5	2 596	-2,1
1998	8 137	-3,7	979	-1,1	4 555	-6,4	2 602	0,2
1999	7 725	-5,1	955	-2,5	4 261	-6,5	2 509	-3,6
2000	7 641	-1,1	981	2,7	4 067	-4,5	2 593	3,3
2001 ^{1,3}	7 633	-0,1	981	-0,0	3 992	-1,9	2 660	2,6
2002	7 590	-0,6	965	-1,6	3 960	-0,8	2 664	0,1

* Comparativement au taux de l'année précédente. La variation en pourcentage est basée sur des taux non arrondis.

... n'ayant pas lieu de figurer

r révisé

1. Les taux sont calculés sur la base de 100 000 habitants. Les estimations de population proviennent du rapport Statistiques démographiques annuelles, 2002, produit par la Division de la démographie de Statistique Canada. Population au 1^{er} juillet : estimations intercensitaires révisées de 1962 à 1970, sans ajustement pour le sous-dénombrement net ; estimations intercensitaires révisées de 1971 à 1990 ; estimations intercensitaires définitives de 1991 à 1995 ; estimations postcensitaires définitives de 1996 à 1999 ; estimations postcensitaires mises à jour pour 2000 et 2001 et estimations postcensitaires provisoires pour 2002.

2. Exclut les délits de la route.

3. Les données pour 2001 de la Police provinciale de l'Ontario et de la majorité des 41 corps de police de l'Ontario qui utilisent le système d'extraction CASPMPO ont été révisées en raison de changements précisant les règles de déclaration de la criminalité. Les données de l'Ontario et du Canada ont donc été ajustées. Pour de plus amples détails, voir l'encadré Révision des données de l'Ontario.

Source : Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Tableau 3

Certaines affaires d'infractions au Code Criminel, le Canada et les provinces et territoires, 2002¹

	T.-N.-L.	Î.-P.É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B. ²	Yukon	T.N.-O	Nt	Canada ²
Population en 2002	531 595	139 913	944 765	756 652	7 455 208	12 068 301	1 150 848	1 011 808	3 113 586	4 141 272	29 924	41 403	28 715	31 413 990
Homicide														
nombre	2	1	9	9	118	178	36	27	70	126	0	4	2	582
taux	0,4	0,7	1,0	1,2	1,6	1,5	3,1	2,7	2,2	3,0	0,0	9,7	7,0	1,9
variation du taux en %*	100,8	-50,4	-0,2	12,4	-16,1	3,2	5,7	0,5	-1,7	48,6	-100,0	-0,4	-34,7	4,2
Agression sexuelle (1, 2, 3)														
nombre	552	147	892	744	4 190	8 282	1 488	1 491	2 591	3 421	97	179	276	24 350
taux	104	105	94	98	56	69	129	147	83	83	324	432	961	78
variation du taux en %*	-9,1	31,5	5,9	-12,2	16,4	-3,6	7,7	5,0	-4,2	-7,9	37,8	23,8	18,5	0,3
Voies de fait (1, 2, 3)														
nombre	3 966	987	8 527	5 914	37 879	77 187	14 979	14 832	26 388	39 910	963	2 070	1 668	235 270
taux	746	705	903	782	508	640	1 302	1 466	848	964	3 218	5 000	5 809	749
variation du taux en %*	1,5	13,2	8,2	0,3	1,4	-6,1	1,4	0,4	-2,1	-1,0	0,8	19,5	5,6	-1,7
Vol qualifié														
nombre	83	19	557	231	6 887	8 908	1 635	1 068	2 637	4 616	29	21	9	26 700
taux	16	14	59	31	92	74	142	106	85	111	97	51	31	85
variation du taux en %*	24,4	-21,4	-11,3	34,2	-3,5	-2,3	-10,1	-1,2	-4,9	-1,2	8,3	23,0	-26,6	-3,1
Total — Crimes de violence														
nombre	4 751	1 210	10 380	7 373	53 625	99 990	18 925	18 331	33 539	49 641	1 137	2 355	2 037	303 294
taux	894	865	1 099	974	719	829	1 644	1 812	1 077	1 199	3 800	5 688	7 094	965
variation du taux en %*	-0,1	14,6	5,9	-1,7	1,5	-5,3	1,5	0,5	-2,1	-1,4	2,3	17,2	6,3	-1,6
Introduction par effraction														
nombre	3 460	966	6 581	4 805	70 370	81 181	12 616	15 055	27 214	50 376	534	907	829	274 894
taux	651	690	697	635	944	673	1 096	1 488	874	1 216	1 785	2 191	2 887	875
variation du taux en %*	8,4	29,2	0,7	0,4	-5,3	-2,8	-5,5	0,0	4,6	-3,9	-12,0	27,6	16,0	-2,6
Vol de véhicule à moteur														
nombre	599	244	2 639	1 576	36 904	45 835	12 121	6 904	17 948	35 980	220	336	200	161 506
taux	113	174	279	208	495	380	1 053	682	576	869	735	812	697	514
variation du taux en %*	-5,4	-11,3	-3,6	-9,1	-10,9	-8,4	-8,3	-13,1	1,0	7,2	-7,2	16,6	-19,4	-5,1
Autres vols														
nombre	7 567	2 791	19 497	12 100	119 983	219 131	29 079	29 428	82 710	163 231	1 269	1 074	614	688 474
taux	1 423	1 995	2 064	1 599	1 609	1 816	2 527	2 908	2 656	3 942	4 241	2 594	2 138	2 192
variation du taux en %*	10,8	4,3	-0,9	2,7	-3,4	-0,4	0,9	-2,0	7,0	0,1	14,9	13,2	18,6	0,2
Total — Crimes contre les biens														
nombre	12 875	4 483	31 385	21 280	248 896	389 947	57 277	57 447	145 175	268 699	2 225	2 503	1 753	1 243 945
taux	2 422	3 204	3 322	2 812	3 339	3 231	4 977	5 678	4 663	6 488	7 436	6 045	6 105	3 960
variation du taux en %*	5,7	8,2	-2,7	-0,1	-4,5	-1,1	-3,2	-3,2	5,7	0,6	3,8	16,7	10,1	-0,8
Armes offensives														
nombre	214	38	623	397	1 204	4 925	1 112	899	2 113	4 121	60	85	43	15 834
taux	40	27	66	52	16	41	97	89	68	100	201	205	150	50
variation du taux en %*	13,7	-19,7	0,1	3,0	-0,7	-11,7	-2,9	14,8	9,7	4,8	8,1	-1,6	-38,1	-1,2
Méfais														
nombre	5 880	1 827	11 824	7 510	50 070	96 243	26 335	21 061	44 019	60 621	1 688	3 802	1 843	332 723
taux	1 106	1 306	1 252	993	672	797	2 288	2 082	1 414	1 464	5 641	9 183	6 418	1 059
variation du taux en %*	8,0	12,3	4,0	3,4	-4,0	-3,9	1,6	2,5	-1,1	-0,3	22,4	16,0	5,8	-1,1
Total — Autres infractions au Code criminel														
nombre	13 377	4 980	30 125	21 348	122 211	242 993	53 733	59 484	111 159	160 007	4 633	8 482	4 476	837 008
taux	2 516	3 559	3 189	2 821	1 639	2 013	4 669	5 879	3 570	3 864	15 483	20 486	15 588	2 664
variation du taux en %*	1,8	13,9	1,8	6,6	0,5	-2,9	1,1	0,8	-0,1	2,2	12,6	1,1	18,3	0,1
TOTAL — CODE CRIMINEL (exclut les délits de la route)														
nombre	31 003	10 673	71 890	50 001	424 732	732 930	129 935	135 262	289 873	478 347	7 995	13 340	8 266	2 384 247
taux	5 832	7 628	7 609	6 608	5 697	6 073	11 290	13 368	9 310	11 551	26 718	32 220	28 786	7 590
variation du taux en %*	3,1	11,5	0,3	2,4	-2,4	-2,3	-0,8	-1,0	2,5	0,9	8,5	6,4	13,3	-0,6

* Comparativement au taux de l'année précédente. La variation en pourcentage est basée sur des taux non arrondis.

1. Les taux sont calculés sur la base de 100 000 habitants. Les estimations démographiques proviennent du rapport Statistiques démographiques annuelles, 2021, produit par la Division de la démographie de Statistique Canada. Population au 1^{er} juillet : estimations postcensitaires provisoires pour 2002.

2. Les enquêtes sur les homicides menées par le Missing Women's Task Force de Port Coquitlam ont entraîné la déclaration de 15 homicides par la police en 2002. Les chiffres des homicides sont basés sur l'année pendant laquelle la police a déposé le rapport.

Source : Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Tableau 4

Certaines affaires d'infractions au Code criminel, principales régions métropolitaines de recensement (RMR), 2002^{1,2}

	Toronto	Montréal	Vancouver ⁴	Calgary	Edmonton	Ottawa ⁵	Québec	Winnipeg	Hamilton
Population³	4 987 556	3 524 313	2 118 504	988 873	968 950	862 835	679 889	674 188	659 539
Homicide									
nombre	90	66	69	15	27	8	3	23	13
taux	1,8	1,9	3,3	1,5	2,8	0,9	0,4	3,4	2,0
variation du taux en %*	12,5	-16,2	57,7	-2,2	6,6	161,9	-39,6	20,9	-0,8
Agression sexuelle (1, 2, 3)									
nombre	2 839	1 823	1 275	552	740	329	366	701	517
taux	57	52	60	56	76	38	54	104	78
variation du taux en %*	-1,5	13,1	-3,7	-14,2	-6,4	18,4	25,3	12,0	5,3
Voies de fait (1, 2, 3)									
nombre	30 574	20 625	16 333	6 004	6 304	4 537	2 513	6 390	5 163
taux	613	585	771	607	651	526	370	948	783
variation du taux en %*	-8,3	-3,0	-2,6	-7,6	-4,6	-9,0	-2,0	-1,0	-9,6
Vol qualifié									
nombre	5 248	5 478	3 470	981	1 306	786	417	1 506	663
taux	105	155	164	99	135	91	61	223	101
variation du taux en %*	-5,6	-2,3	-2,8	-8,9	-7,9	-12,6	-15,6	-10,4	18,7
Total — Crimes de violence									
nombre	40 886	30 030	21 837	8 078	8 935	6 191	3 489	8 935	6 551
taux	820	852	1 031	817	922	718	513	1 325	993
variation du taux en %*	-6,8	-2,2	-2,1	-6,8	-5,0	-5,4	-2,3	-0,6	-5,9
Introduction par effraction									
nombre	27 426	34 590	27 510	7 792	9 362	5 344	5 876	7 120	5 655
taux	550	981	1 299	788	966	619	864	1 056	857
variation du taux en %*	-1,0	-6,1	-7,2	-4,3	10,5	0,6	6,1	-9,9	-7,5
Vol de véhicule à moteur									
nombre	17 363	24 088	24 932	5 334	7 648	4 103	1 313	9 471	4 919
taux	348	683	1 177	539	789	476	193	1 405	746
variation du taux en %*	-6,2	-12,2	2,6	-6,9	4,5	-3,1	4,7	-12,6	-12,1
Autres vols									
nombre	82 894	67 921	88 224	24 976	28 518	17 700	11 408	19 830	12 799
taux	1 662	1 927	4 164	2 526	2 943	2 051	1 678	2 941	1 941
variation du taux en %*	-0,5	-2,7	-5,3	-0,2	15,0	5,3	-10,7	-1,5	-1,2
Total — Crimes contre les biens									
nombre	147 088	139 490	149 725	43 196	52 338	30 593	20 254	38 247	25 240
taux	2 949	3 958	7 067	4 368	5 402	3 546	2 979	5 673	3 827
variation du taux en %*	0,4	-4,6	-3,8	-0,9	11,9	5,2	-4,0	-6,6	-3,8
Armes offensives									
nombre	1 801	455	2 105	403	462	326	57	423	219
taux	36	13	99	41	48	38	8	63	33
variation du taux en pourcentage*	-11,0	-5,5	2,0	17,6	-4,2	-2,1	19,5	-5,5	-13,8
Méfaisits									
nombre	27 206	23 677	24 168	9 490	12 336	7 169	5 362	15 635	5 630
taux	545	672	1 141	960	1 273	831	789	2 319	854
variation du taux en pourcentage*	-5,7	-5,4	-3,7	-3,5	-1,0	2,0	-4,1	3,2	-11,7
Total — Autres infractions au Code criminel									
nombre	75 423	63 321	61 317	19 445	30 542	15 814	9 608	26 161	13 135
taux	1 512	1 797	2 894	1 966	3 152	1 833	1 413	3 880	1 992
variation du taux en %*	-1,8	-0,9	-1,3	3,4	-2,8	3,2	2,0	3,8	-15,6
TOTAL — CODE CRIMINEL (exclu les délits de la route)									
nombre	263 397	232 841	232 879	70 719	91 815	52 598	33 351	73 343	44 926
taux	5 281	6 607	10 993	7 151	9 476	6 096	4 905	10 879	6 812
variation du taux en %*	-1,4	-3,3	-3,0	-0,5	4,8	3,2	-2,2	-2,4	-7,8

* Comparativement au taux de l'année précédente. La variation en pourcentage est basée sur des taux non arrondis.

1. Les taux sont calculés sur la base de 100 000 habitants. Les estimations de la population proviennent du rapport Statistiques démographiques annuelles, 2002, produit par la Division de la démographie de Statistique Canada. Population au 1^{er} juillet : estimations postcensitaires provisoires pour 2002.

2. Veuillez noter qu'il y a normalement plus d'un service de police dans une RMR.

3. Les populations dans toutes les RMR ont été rajustées afin de correspondre aux frontières des territoires policiers.

4. Les enquêtes sur les homicides menées par le Missing Women's Task Force de Port Coquitlam ont entraîné la déclaration de 15 homicides par la police en 2002. Les chiffres des homicides sont basés sur l'année pendant laquelle la police a déposé le rapport.

5. Ottawa représente la partie de la RMR d'Ottawa-Gatineau qui est située en Ontario.

Source : Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Tableau 5


Taux de criminalité selon la région métropolitaine de recensement (RMR), Canada, 2002^{1,2}

	Population ³	Ensemble des affaires au C.c.		Crimes de violence		Crimes contre les biens		Autres crimes	
		Taux	Variation du taux en %*	Taux	Variation du taux en %*	Taux	Variation du taux en %*	Taux	Variation du taux en %*
RMR de 500 000 habitants et plus									
Vancouver	2 118 504	10 993	-3,0	1 031	-2,1	7 067	-3,8	2 894	-1,3
Winnipeg	674 188	10 879	-2,4	1 325	-0,6	5 673	-6,6	3 880	3,8
Edmonton	968 950	9 476	4,8	922	-5,0	5 402	11,9	3 152	-2,8
Calgary	988 873	7 151	-0,5	817	-6,8	4 368	-0,9	1 966	3,4
Hamilton	659 539	6 812	-7,8	993	-5,9	3 827	-3,8	1 992	-15,6
Montréal	3 524 313	6 607	-3,3	852	-2,2	3 958	-4,6	1 797	-0,9
Ottawa ⁴	862 835	6 096	3,2	718	-5,4	3 546	5,2	1 833	3,2
Toronto	4 987 556	5 281	-1,4	820	-6,8	2 949	0,4	1 512	-1,8
Québec	679 889	4 905	-2,2	513	-2,3	2 979	-4,0	1 413	2,0
RMR de 100 000 à 499 999 habitants									
Regina	200 417	14 159	-12,2	1 503	-5,6	8 185	-13,9	4 470	-11,1
Saskatoon	234 267	13 234	0,3	1 625	-1,0	6 474	-0,8	5 134	2,1
Victoria	321 064	10 146	1,5	1 100	-2,9	5 444	1,4	3 602	3,1
Halifax	374 624	8 787	-2,8	1 282	4,2	4 569	-6,7	2 936	0,9
London	381 508	7 962	-3,0	767	-2,3	4 756	-4,9	2 438	0,7
Thunder Bay	126 239	7 887	-6,4	1 327	-3,1	3 325	-13,7	3 235	1,0
Saint John	146 140	7 451	18,2	1 148	0,9	3 404	13,6	2 899	33,6
Windsor	324 519	7 340	3,9	697	-9,0	3 934	4,1	2 709	7,7
St. John's	176 619	6 869	6,8	865	-2,7	3 786	10,0	2 218	5,6
St. Catharines–Niagara	426 450	6 847	-0,5	708	6,0	3 795	-2,2	2 343	0,6
Sherbrooke	146 501	6 826	4,4	483	5,4	4 042	-5,6	2 301	28,2
Gatineau ⁵	271 197	6 086	2,8	893	4,9	3 370	5,3	1 823	-2,5
Sudbury	159 316	5 939	-6,0	915	-8,7	3 223	-0,9	1 800	-12,7
Kitchener	463 222	5 928	3,4	573	-10,3	3 700	4,4	1 654	7,0
Trois-Rivières	145 447	4 716	1,7	518	26,6	2 865	3,8	1 332	-9,3
Saguenay ⁶	150 447	4 233	-7,6	491	13,1	2 459	-10,6	1 284	-8,3

* Comparativement au taux de l'année précédente. La variation en pourcentage est basée sur des taux non arrondis.

1. Veuillez noter qu'il y a normalement plus d'un service de police dans une RMR. La RMR d'Oshawa est exclue de ce tableau parce que les frontières de la RMR ne correspondent pas à celles de la juridiction des services de police.

2. Les taux sont calculés sur la base de 100 000 habitants. Les estimations de la population proviennent du rapport Statistiques démographiques annuelles, 2002, produit par la Division de la démographie de Statistique Canada. Population au 1^{er} juillet : estimations postcensitaires provisoires pour 2002.

3. Les populations dans toutes les RMR ont été rajustées afin de correspondre aux frontières des territoires policiers.

4. Ottawa représente la partie de la RMR d'Ottawa–Gatineau qui est située en Ontario.

5. La région du Gatineau était anciennement désignée comme la région de Hull et représente la partie de la RMR d'Ottawa–Gatineau qui est située au Québec.

6. La région du Saguenay était anciennement désignée comme la région de Chicoutimie–Jonquière.

Source : Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Tableau 6


Taux de criminalité pour les 30 plus grands services de police, 2002

	Population ¹	Ensemble des affaires au C.cr.		Crimes de violence		Crimes contre les biens		Autres crimes	
		Taux ²	Variation du taux en %*	Taux ²	Variation du taux en %*	Taux ²	Variation du taux en %*	Taux ²	Variation du taux en %*
Toronto	2 614 956	6 297	-1,1	1 079	-6,7	3 406	1,0	1 813	-1,5
Service régional de Peel	1 044 337	3 981	-0,4	530	-5,1	2 371	1,3	1 079	-1,7
Service régional de York	818 013	4 179	3,4	511	-4,8	2 620	4,0	1 048	6,1
Service régional de Durham	530 341	5 250	-9,4	688	-10,7	2 639	-10,7	1 924	-6,9
Service régional de Halton	394 238	4 091	-3,3	486	-4,0	2 236	-3,5	1 368	-2,7
Montréal	1 853 489	8 022	-4,0	1 108	-5,7	4 731	-4,5	2 182	-1,9
Service de police de Longueuil ³	382 401	6 556	5,2	830	14,9	3 857	2,1	1 870	7,9
Service de police de Laval ³	359 627	4 819	-7,3	604	3,5	3 143	-8,6	1 073	-9,0
Service de police de Calgary	915 453	7 307	-0,4	842	-7,1	4 549	-0,5	1 916	3,4
Service de la police d'Ottawa	817 375	6 248	3,6	731	-4,7	3 656	5,6	1 861	3,2
Service de police d'Edmonton	666 739	11 131	6,1	1 050	-6,2	6 686	13,2	3 395	-2,1
Service de police de Winnipeg	631 620	11 291	-2,4	1 385	-0,3	5 900	-6,7	4 007	3,9
Service de police de Vancouver	580 094	12 334	-5,5	1 194	11,4	8 545	-10,7	2 594	7,4
Surrey (Gendarmerie royale du Canada [GRC])	349 044	13 564	-3,7	1 310	-16,4	8 751	-1,8	3 504	-3,0
Burnaby (GRC)	195 383	11 758	-4,4	1 041	0,1	7 930	-5,1	2 787	-4,2
Richmond (GRC)	168 254	8 033	-3,4	631	7,8	4 855	-5,3	2 548	-2,1
Service de police de Québec ³	516 740	5 474	-0,3	572	-3,3	3 335	-2,4	1 567	5,6
Service régional de Hamilton	505 941	7 587	-8,5	1 143	-6,0	4 287	-3,9	2 157	-17,6
Service régional de Waterloo	463 222	5 912	3,6	571	-10,4	3 693	4,5	1 647	7,3
Service régional de Niagara	426 450	6 733	-1,4	701	5,3	3 752	-3,0	2 280	-0,5
Service de police de London	346 372	7 987	-2,1	764	-2,8	4 841	-4,0	2 382	2,2
Service de police de Gatineau-métro	219 717	6 679	5,4	1 010	8,8	3 661	9,4	2 008	-2,7
Service de police de Windsor	214 348	9 114	6,0	884	-6,0	4 970	7,7	3 260	7,0
Service de police de Saskatoon	206 922	14 044	-0,4	1 735	-1,5	6 915	-1,4	5 394	1,3
Service régional de Halifax	200 928	11 927	-0,6	1 897	8,2	6 627	-5,1	3 403	4,5
Service de police de Regina	184 661	14 722	-12,4	1 559	-6,0	8 554	-14,2	4 610	-11,0
St. John's (Royal Newfoundland Constabulary)	176 619	6 869	6,8	865	-2,7	3 786	10,0	2 218	5,6
Service de police du Grand Sudbury	159 316	5 939	-6,0	915	-8,7	3 223	-0,9	1 800	-12,7
Service de police de Saguenay ³	150 447	4 233	-7,6	491	13,1	2 459	-10,6	1 284	-8,3
Police de la région Sherbrookoise	146 501	6 826	4,4	483	5,4	4 042	-5,6	2 301	28,2

* Comparativement au taux de l'année précédente. La variation en pourcentage est basée sur des taux non arrondis.

¹ Les estimates de la population proviennent des estimations postcensitaires mises à jour pour 2002 (les limites du Recensement de 1996), Division de la démographie, Statistique Canada.

² Taux pour 100 000 habitants.

³ En raison de la fusion de services de police en 2002, les données de 2001 et les populations qui ont servi au calcul de la variation des taux en pourcentage par rapport à l'année précédente pour ces services ont été obtenues en combinant les données provenant des services qui étaient en place en 2001, soit avant la fusion.

Source : Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Tableau 7



Personnes accusées selon le groupe d'âge et le sexe, certaines affaires, 2002

	Groupe d'âge selon le sexe				Total selon le groupe d'âge	
	Adultes (18 ans et plus)		Jeunes (12 à 17 ans)		Adultes	Jeunes
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes		
	%		%		%	
Homicide ¹	89	11	79	21	91	9
Tentative de meurtre	87	13	92	8	89	11
Voies de fait	83	17	69	31	85	15
Agression sexuelle	98	2	94	6	82	18
Autres infractions d'ordre sexuel	95	5	94	6	81	19
Enlèvement	54	46	60	40	96	4
Vol qualifié	91	9	85	15	68	32
Total — Crimes de violence	84	16	73	27	84	16
Introduction par effraction	93	7	89	11	63	37
Vol de véhicule à moteur	91	9	84	16	60	40
Fraude	70	30	66	34	92	8
Vol de plus de 5 000 \$	76	24	81	19	87	13
Vol de 5 000 \$ et moins	70	30	63	37	74	26
Total — Crimes contre les biens	77	23	75	25	74	26
Méfais	87	13	86	14	67	33
Incendie criminel	85	15	89	11	60	40
Prostitution	47	53	17	83	99	1
Armes offensives	93	7	92	8	80	20
Total — Code criminel (excluant les délits de la route)	82	18	75	25	80	20
Conduite avec facultés affaiblies ^{2,3}	88	12	85	15	99	1
Infractions relatives au cannabis	88	12	88	12	82	18
Infractions relatives à la cocaïne	82	18	77	23	95	5
Infractions relatives aux autres drogues	83	17	84	16	89	11

1. Ces données sont tirées de l'Enquête sur les homicides menée par le Centre canadien de la statistique juridique.

2. Inclut la conduite avec facultés affaiblies causant la mort, causant des lésions corporelles, avec un taux d'alcoolémie dépassant 80 mg, avec défaut ou refus de fournir un échantillon d'haleine ou de sang.

3. Les données sur l'âge des personnes accusées de conduite avec facultés affaiblies proviennent du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

Source : Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Tableau 8



Jeunes inculpés de certaines infractions au *Code criminel*, Canada¹

	2001 ^r		2002		Variation du taux en %* entre 2001 et 2002	Variation du taux en %* de 1992 à 2002
	Nombre	Taux	Nombre	Taux		
Population (personnes de 12 à 17 ans)	2 471 230		2 502 828			
Homicide	30	1	42	2	38,2	-27,0
Tentative de meurtre	70	3	65	3	-8,3	-22,3
Total — Voies de fait (niveaux 1, 2, 3)	17 001	688	17 020	680	-1,2	15,4
Simples — niveau 1	11 811	478	11 810	472	-1,3	13,1
Armées — niveau 2	4 921	199	4 865	194	-2,4	23,0
Graves — niveau 3	269	11	345	14	26,6	-2,5
Autres voies de fait	1 104	45	1 126	45	0,7	-0,1
Total — Agression sexuelle (niveaux 1, 2, 3)	1 625	66	1 610	64	-2,2	-28,5
Simples — niveau 1	1 600	65	1 568	63	-3,2	-27,4
Armées — niveau 2	16	1	30	1	85,1	-49,8
Graves — niveau 3	9	0	12	0	31,7	-61,9
Autres infractions sexuelles	160	6	155	6	-4,3	-37,1
Enlèvement	2	0	5	0	146,8	-48,8
Total — Vol qualifié	3 625	147	3 341	133	-9,0	3,7
Avec une arme à feu	351	14	214	9	-39,8	-64,9
Avec une autre arme	1 332	54	1 185	47	-12,2	8,4
Autres vols qualifiés	1 942	79	1 942	78	-1,3	28,0
Total — Crimes de violence	23 617	956	23 364	934	-2,3	7,4
Total — Introduction par effraction	12 072	489	11 475	458	-6,1	-57,3
Établissement commercial	3 653	148	3 426	137	-7,4	-63,1
Résidence	7 100	287	6 909	276	-3,9	-49,8
Autres	1 319	53	1 140	46	-14,7	-70,1
Vol de véhicule à moteur	6 150	249	5 527	221	-11,3	-37,3
Vol de plus de 5 000 \$ ²	297	12	289	12	-3,9	-86,2
Vol de 5 000 \$ et moins ²	19 155	775	18 975	758	-2,2	-53,7
Possession de biens volés	5 547	224	5 349	214	-4,8	-34,1
Fraude	1 954	79	1 734	69	-12,4	-55,8
Total — Crimes contre les biens	45 175	1 828	43 349	1 732	-5,3	-52,2
Méfais	6 984	283	7 014	280	-0,8	-28,7
Contrefaçon de monnaie	135	5	178	7	30,2	290,3
Violation des conditions de la libération sous caution	11 490	465	11 329	453	-2,6	42,5
Crimes contre l'ordre public	795	32	750	30	-6,9	-31,1
Armes offensives	1 702	69	1 576	63	-8,6	-23,8
Prostitution	31	1	41	2	30,6	-89,4
Incendie criminel	701	28	547	22	-23,0	-23,7
Autres	12 060	488	10 852	434	-11,2	-11,8
Total — Autres infractions au <i>Code criminel</i>	33 898	1 372	32 287	1 290	-6,0	-6,1
Total — <i>Code criminel</i> (exclut les délits de la route)	102 690	4 155	99 000	3 956	-4,8	-32,6

* La variation en pourcentage est basée sur des taux non arrondis.

^r révisé

1. Les taux sont calculés sur la base de 100 000 jeunes. Les estimations de population proviennent du rapport Statistiques démographiques annuelles, 2002, produit par la Division de la démographie de Statistique Canada. Population au 1^{er} juillet : estimations postcensitaires mises à jour pour 2001 et estimations postcensitaires provisoires pour 2002.

2. Avant 1995, les vols étaient classés dans les catégories de vol de 1 000 \$ et moins et de vol de plus de 1 000 \$. En 1995, la valeur monétaire des vols a été haussée.

Source : Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Tableau 9

Jeunes inculpés de certaines infractions au *Code criminel*, le Canada et les provinces et territoires, 2002¹

	T.-N.-L.	Î.-P.É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Yukon	T.N.-O	Nt	Canada
Population (jeunes de 12 à 17 ans)	43 992	12 432	76 269	59 425	546 205	965 088	100 963	94 784	271 110	321 932	2 808	4 175	3 645	2 502 828
Homicide														
nombre	1	0	0	1	1	14	7	0	5	11	0	1	1	42
taux	2,3	0,0	0,0	1,7	0,2	1,5	6,9	0,0	1,8	3,4	0,0	24,0	27,4	1,7
variation du taux en %*	...	0,0	-50,6	24,6	130,5	-100,0	-29,4	447,5	0,0	38,2
Agression sexuelle (1, 2, 3)														
nombre	35	8	63	51	216	630	87	123	162	206	4	11	14	1 610
taux	80	64	83	86	40	65	86	130	60	64	142	263	384	64
variation du taux en %*	-34,9	98,1	65,4	4,9	29,5	-6,7	-4,5	20,8	-12,5	-16,3	-48,4	20,1	-16,9	-2,2
Voies de fait (1, 2, 3)														
nombre	323	39	485	408	2 211	7 263	1 075	1 061	2 040	1 989	18	67	41	17 020
taux	734	314	636	687	405	753	1 065	1 119	752	618	641	1 605	1 125	680
variation du taux en %*	8,3	-25,7	7,3	2,5	4,0	-2,6	-7,7	-5,8	0,3	1,3	-60,5	-8,6	14,5	-1,2
Vol qualifié														
nombre	15	5	74	20	484	1 460	297	226	425	326	5	4	0	3 341
taux	34	40	97	34	89	151	294	238	157	101	178	96	0	133
variation du taux en %*	-19,3	65,1	-13,2	-50,8	-8,1	-12,6	-1,6	-13,3	4,2	-7,0	29,1	96,5	-100,0	-9,0
Total — Crimes de violence														
nombre	396	54	673	529	3 156	9 884	1 573	1 508	2 770	2 633	33	91	64	23 364
taux	900	434	882	890	578	1 024	1 558	1 591	1 022	818	1 175	2 180	1 756	934
variation du taux en %*	2,0	-18,9	7,9	-2,4	4,0	-4,4	-3,4	-6,2	-0,3	-2,3	-44,1	-2,8	-7,9	-2,3
Introduction par effraction														
nombre	353	58	410	208	1 424	3 495	855	1 483	1 729	1 058	59	173	170	11 475
taux	802	467	538	350	261	362	847	1 565	638	329	2 101	4 144	4 664	458
variation du taux en %*	-22,5	-17,9	-0,2	-20,3	-0,6	-3,0	-11,3	-11,7	10,2	-25,7	96,5	6,9	25,1	-6,1
Vol de véhicule à moteur														
nombre	110	18	154	136	558	1 519	847	694	855	560	21	38	17	5 527
taux	250	145	202	229	102	157	839	732	315	174	748	910	466	221
variation du taux en %*	-13,5	-47,5	-16,1	14,2	-8,6	-21,9	7,1	-15,3	-12,8	5,0	27,5	16,6	-32,7	-11,3
Autre vol														
nombre	344	63	579	663	2 076	7 031	1 408	1 538	2 899	2 555	24	54	30	19 264
taux	782	507	759	1 116	380	729	1 395	1 623	1 069	794	855	1 293	823	770
variation du taux en %*	-19,1	-25,7	2,0	11,9	2,7	-8,7	3,7	6,4	10,7	-6,9	-34,8	-19,6	35,6	-2,2
Total — Crimes contre les biens														
nombre	855	145	1 207	1 119	4 526	15 787	3 457	4 297	6 654	4 685	111	286	220	43 349
taux	1 944	1 166	1 583	1 883	829	1 636	3 424	4 533	2 454	1 455	3 953	6 850	6 036	1 732
variation du taux en %*	-20,7	-31,6	-2,0	0,9	-1,2	-7,9	-3,6	-7,7	6,1	-11,5	11,3	4,8	18,7	-5,3
Armes offensives														
nombre	10	0	35	15	54	706	157	117	270	206	2	2	2	1 576
taux	23	0	46	25	10	73	156	123	100	64	71	48	55	63
variation du taux en %*	-31,8	0,0	16,4	-51,2	-32,4	-8,6	-6,0	7,5	-7,4	-5,5	-48,4	-50,9	-52,5	-8,6
Méfaisits														
nombre	160	30	226	237	685	2 408	497	782	1 127	733	43	48	38	7 014
taux	364	241	296	399	125	250	492	825	416	228	1 531	1 150	1 043	280
variation du taux en %*	-15,7	2,5	-2,0	-15,0	-1,5	-0,1	18,6	-1,1	8,4	-14,7	101,8	-38,0	112,2	-0,8
Total — Autres infractions au Code criminel														
nombre	765	94	1 086	921	2 606	12 403	2 534	4 222	4 658	2 554	142	189	113	32 287
taux	1 739	756	1 424	1 550	477	1 285	2 510	4 454	1 718	793	5 057	4 527	3 100	1 290
variation du taux en %*	-0,1	-2,0	15,6	-3,2	-2,2	-10,2	4,9	-8,0	-4,2	-7,1	41,0	-33,2	47,0	-6,0
TOTAL — CODE CRIMINEL (exclut les délits de la route)														
nombre	2 016	293	2 966	2 569	10 288	38 074	7 564	10 027	14 082	9 872	286	566	397	99 000
taux	4 583	2 357	3 889	4 323	1 884	3 945	7 492	10 579	5 194	3 066	10 185	13 557	10 892	3 956
variation du taux en %*	-9,7	-21,8	6,2	-1,3	0,1	-7,8	-0,9	-7,6	1,2	-8,1	10,2	-12,9	19,7	-4,8

* Comparativement au taux de l'année précédente. La variation en pourcentage est basée sur des taux non arrondis.

... n'ayant pas lieu de figurer

1. Les taux sont calculés sur la base de 100 000 jeunes. Les estimations de population proviennent du rapport Statistiques démographiques annuelles, 2002 produit par la Division de la démographie de Statistique Canada. Population au 1^{er} juillet : estimations postcensitaires provisoires pour 2002.

Source : Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Centre canadien de la statistique juridique

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le Centre canadien de la statistique juridique, 19^e étage, immeuble R.-H.-Coats, Ottawa (Ontario) K1A 0T6 au (613) 951-9023 ou au numéro sans frais 1 800 387-2231. Pour obtenir une publication, veuillez communiquer par téléphone au (613) 951-7277 ou par télécopieur au (613) 951-1584 ou par Internet : order@statcan.ca. Vous pouvez aussi appeler sans frais (Canada et États-Unis) au 1 800 267-6677. Il n'est pas nécessaire de nous faire parvenir une confirmation écrite pour une commande faite par téléphone.

Diffusions des *Juristat* récents

N° 85-002-XPF au catalogue

2001

- Vol. 21, n° 1 Les refuges pour femmes violentées au Canada, 1999-2000
- Vol. 21, n° 2 Statistiques sur les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes, 1999-2000
- Vol. 21, n° 3 Statistiques sur les tribunaux de la jeunesse de 1999-2000
- Vol. 21, n° 4 Les problèmes de comportement et la délinquance chez les enfants et les jeunes
- Vol. 21, n° 5 Les services correctionnels pour adultes au Canada, 1999-2000
- Vol. 21, n° 6 Les enfants témoins de violence familiale
- Vol. 21, n° 7 La violence conjugale après la séparation
- Vol. 21, n° 8 Statistiques de la criminalité au Canada, 2000
- Vol. 21, n° 9 L'homicide au Canada, 2000
- Vol. 21, n° 10 La détermination de la peine dans les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes, 1999-2000
- Vol. 21, n° 11 Comparaisons de la criminalité entre le Canada et les États-Unis
- Vol. 21, n° 12 Les services communautaires et le placement sous garde des jeunes au Canada, 1999-2000

2002

- Vol. 22, n° 1 Traitements des causes par les tribunaux de juridiction criminelle, 1999-2000
- Vol. 22, n° 2 Statistiques sur les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes, 2000-2001
- Vol. 22, n° 3 Statistiques sur les tribunaux de la jeunesse, de 2000-2001
- Vol. 22, n° 4 Les victimes de la criminalité : une perspective internationale
- Vol. 22, n° 5 Tendances nationales des homicides entre partenaires intimes, 1974 à 2000
- Vol. 22, n° 6 Statistiques de la criminalité au Canada, 2001
- Vol. 22, n° 7 L'homicide au Canada, 2001
- Vol. 22, n° 8 Les services communautaires et le placement sous garde des jeunes au Canada, 2000-2001
- Vol. 22, n° 9 Analyse préliminaire de la récidive chez les jeunes et les jeunes adultes – 1999-2000
- Vol. 22, n° 10 Les services correctionnels pour adultes au Canada, 2000-2001
- Vol. 22, n° 11 Dépenses de la justice au Canada, 2000-2001

2003

- Vol. 23, n° 1 Vols de véhicules à moteur au Canada – 2001
- Vol. 23, n° 2 Statistiques sur les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes, 2001-2002
- Vol. 23, n° 3 Statistiques sur les tribunaux de la jeunesse, 2001-2002
- Vol. 23, n° 4 Les refuges pour femmes violentées au Canada, 2001-2002